

---

## La place de l'agroécologie dans les projets de gouvernance alimentaire territorialisés

**Auteur :** Chevalier, Juliette

**Promoteur(s) :** 2526; 2526

**Faculté :** Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

**Diplôme :** Master en agroécologie, à finalité spécialisée

**Année académique :** 2020-2021

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/13247>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

# LA PLACE DE L'AGROECOLOGIE DANS LES PROJETS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALISES

Illustré par le PAT de Rennes Métropole et le futur CPA de l'arrondissement de Verviers

**JULIETTE CHEVALIER**

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MASTER EN AGROECOLOGIE**

**ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

**PROMOTEUR : KEVIN MARECHAL**

**CO-PROMOTEUR : JULIEN NOEL**

*« Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique1 de Gembloux Agro-Bio Tech. »*

*« Le présent document n'engage que son auteur. »*

# LA PLACE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES PROJETS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉS

Illustré par le PAT de Rennes et le futur CPA de Verviers

**JULIETTE CHEVALIER**

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MASTER EN AGROÉCOLOGIE**

**ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

**PROMOTEUR : KEVIN MARECHAL**

**CO-PROMOTEUR : JULIEN NOEL**

## Résumés

Face aux pressions multiformes auxquelles nos sociétés sont progressivement confrontées (sanitaires, écologiques, éthiques...), la question alimentaire apparaît comme en partie mobilisatrice d'un changement profond de développement. Elle englobe une multitude de domaines qui sont pour l'instant traités de manière sectorielle et inhibe son potentiel transformateur. L'agroécologie, une notion récente mais aussi polymorphe, peut permettre de rassembler. Depuis quelques décennies, de nouvelles organisations des acteurs du système alimentaire tentent de contrer cette sectorialisation en développant des projets de gouvernance alimentaire territorialisés (PGAT). Ce travail s'intéresse à deux PGAT, celui de Rennes Métropole et de l'arrondissement de Verviers. Nous regardons comment les principes agroécologiques sont défendus dans ces projets, mais aussi si ce concept apparaît comme mobilisateur. Ces deux territoires offrent des potentialités communes, des forces pour mener la transition agroécologique nécessaire de nos systèmes alimentaires ; mais reposent également sur des facteurs différents. Leur trajectoire d'émergence peut expliquer en partie les différentes ambitions d'agroécologisation de leur territoire. Ces trajectoires dépendent de ressources territoriales également distinctes, et certaines sont à construire collectivement. C'est ainsi tout l'enjeu de la mise en place de ces projets de gouvernance alimentaire territorialisés, comment dépasser les initiatives et les ressources individuelles pour mener une transition durable et inclusive des territoires.

In front of the multiform pressures that our societies are progressively confronted with (sanitary, ecological, ethical...), the food issue appears to be partly the driving force behind a profound change in the societal development. It englobes a multitude of fields that are currently treated in a sectorial manner and inhibits its transformative potential. Agroecology, a recent but also polymorphic concept, can help bring it together. For several decades, new organizations of food system actors have been trying to counter this sectorialization by developing territorialized food governance projects. This work focuses on two projects, that of Rennes Métropole and the district of Verviers. We look at how agroecological principles are defended in these projects, but also if this concept appears to be a mobilizing force. These two territories offer common potentialities, strengths to lead the necessary agroecological transition of our food systems; but also rely on different factors. Their emergence trajectory can partly explain the different agro-ecological ambitions of their territories. These trajectories depend on equally distinct territorial resources, and some of them must be built collectively. This is the challenge of setting up these territorialized food governance projects: how to go beyond individual initiatives and resources in order to achieve a sustainable and inclusive transition of territories.

## Table des matières

CHAPITRE 1 : Introduction et Problématisation .....	1
CHAPITRE 2 : Etat de l’art et Concepts clés .....	15
1. Concepts clés .....	15
a. Le système alimentaire et sa « territorialisation » .....	15
b. La gouvernance alimentaire territoriale .....	17
c. L’agroécologie .....	20
CHAPITRE 3 : Méthodologie de l’étude .....	22
1. Présentation des cas d’étude .....	22
a. PAT de Rennes Métropole en construction .....	22
b. CPA de l’arrondissement de Verviers en réflexion .....	24
c. Synthèse des caractéristiques des deux PGAT .....	26
2. Collecte de données .....	27
a. Construction des guides d’entretiens .....	29
b. Réalisation des entretiens semi-directifs .....	32
c. Analyse des réponses .....	33
CHAPITRE 4 : Résultats, discussion et mise en perspective .....	35
1. L’agroécologie promue et défendue .....	35
a. Le PGAT de Rennes Métropole .....	35
b. La place de l’agroécologie dans le PGAT de l’arrondissement de Verviers .....	40
2. Comparaison des forces et des faiblesses des deux PGAT, illustrée par le concept de territoire ..	46
a. Forces et faiblesses communes .....	46
b. Forces et faiblesses distinctes .....	47
3. Opportunités et menaces sur ces deux PGAT : un œil sur leur trajectoire d’émergence .....	49
CHAPITRE 5 : Conclusion .....	50
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>51</b>

## CHAPITRE 1 : Introduction et Problématisation

Le rapport à l'agriculture et à l'alimentation de nos sociétés européennes peut s'appréhender comme une alternance de phases de développement longues et de changements brutaux. Ces dernières que l'on nomme 'Révolutions' sont référencées au nombre de cinq par Mazoyer & Roudart (1997) et présentent des transitions nettes et considérables dans les systèmes alimentaires. Les trois plus percutantes sont probablement la Révolution du néolithique et les deux Révolutions des « temps modernes » (*ibid.*), qui impactèrent profondément la relation homme-aliment. Elles illustrent le « passage d'une société agraire [dans laquelle les productions suffisaient à couvrir les besoins des humains au champs, ne créant de fait que peu de surplus] à une société agro-industrielle [encouragée par l'essor du commerce, des villes et de l'industrie] puis à notre société agro-tertiaire » (Brand et Bonnefoy, 2011). Les deux dernières révolutions, portées par l'arrivée de la mécanisation et des intrants agricoles, ont permis un accroissement colossal des rendements agricoles et l'établissement d'un modèle agricole dit 'agro-industriel'<sup>1</sup>. Ces surplus ont permis aux villes de se densifier, voire se dessiner des populations de moins en moins portées vers le monde rural. Ces deux dernières révolutions de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ont conditionné la « différenciation sociale et l'urbanisation » (Mazoyer et Roudart, 1997 p.64). Les secteurs secondaires et tertiaires sont alors en pleine expansion dans les nouveaux centres urbains, l'urbanisation et l'étalement progressif des villes sont à l'origine d'une « distanciation multiforme » (Bricas et al., 2013) entre 'le champs et l'assiette'<sup>2</sup>, entre le 'mangé et le mangeur' :

Les quatre formes de distanciation

**Une distanciation géographique** via l'étalement urbain, sa densification et les créations de métropoles et pôles urbains axés sur des productions et services non-alimentaires (industries, centres d'affaires etc.). Cette distanciation fut également facilitée par la diminution des coûts de transport basé sur l'énergie fossile.

---

<sup>1</sup> Également appelé 'conventionnel', qui désigne le modèle agricole désormais mondialisé à la suite des révolutions agricoles des temps modernes.

<sup>2</sup> Expression retrouvée de nombreuses fois lors d'évènements de sensibilisation à la consommation durable en ville.

**Une distanciation économique** via la multiplication d'acteurs dans les flux alimentaires ou le long de la filière alimentaire allant du transporteur au transformateur et/ou distributeur de nourriture en passant par le conditionneur. Cette distanciation s'est faite également sous l'influence d'une idéologie de marché dans laquelle les occidentaux sont plongés depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle (Bognon, 2014; Marty, 2013); dans laquelle la filière alimentaire s'est mondialisée avec l'apparition de régions de production, de conditionnement et de consommation.

**Une distanciation politique**, via le désengagement progressif des villes dans la régulation du système alimentaire. En Europe de l'Ouest, il fallut reconstruire la chaîne alimentaire à la sortie de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale, le Plan Marshall signé avec les Etats-Unis a participé à la 2<sup>ème</sup> révolution agricole des temps modernes, en important le modèle agro-industriel et productif de nos alliés américains. Bien qu'essentielle à la reconstruction de l'Europe, cette révolution a entraîné « un partage plus important de la prérogative alimentaire entre les pouvoirs publics décentralisés [d'une part, et les] différents secteurs de l'économie privée d'autre part. » (Bognon, 2014). Le choix du consommateur se résume alors uniquement au choix du lieu d'approvisionnement.

**Une distanciation cognitive**, via l'hébergement urbain de génération de plus en plus longues, de la naissance à la fin de vie sans qu'il n'y ait eu le moindre contact avec le monde rural. La Banque mondiale observe une croissance continue du taux d'urbains dans le monde, passant à plus de 55% en 2019<sup>3</sup>. En ville, la connaissance du monde agricole est dorénavant indirecte, par l'éducation scolaire ou les médias (Brand et al., 2017), ces derniers n'étant pas toujours très représentatif des réalités agricoles. L'agrandissement de la filière alimentaire affecte les informations transmises au consommateur, que ce soit sur la composition ou l'origine des aliments et entraîne une confusion pour le consommateur, une 'cacophonie alimentaire' comme le nomme Claude Fischler (1990). De plus, l'apparition des industries agroalimentaires s'est accompagnée de la standardisation et normalisation des modes de productions ainsi que des aliments. Ces événements ont conduit à la méconnaissance et à la stigmatisation du monde agricole au sein des villes.

---

<sup>3</sup> Données issues du site <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?end=2019&start=2003>

C'est dans le système alimentaire, défini comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994, IRG 2017), que se traduisent ces distanciations multiformes. Celui-ci est fondé sur un modèle agro-industriel importé des Etats-Unis en Europe et repose sur la mise en place de politiques de commerces internationales citées précédemment. Certes, ces politiques libérales ont permis d'accroître les rendements par agriculteur, d'augmenter leur productivité (Mazoyer & Roudart, 1997) et d'offrir des aliments diversifiés de manière continue sur toute l'année aux consommateurs, mais « ces réussites ne doivent néanmoins pas occulter l'accumulation des problèmes liés » (Fouilleux, 2015) à ce modèle conventionnel en Occident. En effet, on observe depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle une médiatisation grandissante des externalités négatives du modèle agro-industriel.

Les externalités négatives du système alimentaire mondialisé<sup>4</sup> (SAM)

Concernant **les impacts environnementaux** dans un premier temps, la production agricole mondiale qui suit le modèle agro-industriel est responsable de près d'un quart des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) sur la planète (GIEC, 2014).<sup>5</sup> En prenant l'ensemble du système alimentaire, l'agriculture et l'alimentation émettent plus d'un tiers des émissions de GES dans le cas de la France (en comptant la transformation alimentaire, le transport, l'emballage, les déplacements de clients et la gestion des déchets alimentaires) (Réseau Action Climat, 2015). L'utilisation de produits phytosanitaires<sup>6</sup> a aussi un impact sur la biodiversité aquatique et terrestre, les phytosanitaires sont rarement sélectifs et détruisent des espèces végétales et animales tout en diminuant la disponibilité alimentaire du reste de la chaîne alimentaire (Le Roux et al., 2008). La destruction d'entités naturelles (bocage, prairies, forêts) pour augmenter la surface cultivée provoque une érosion des sols et favorise le transfert de molécules de synthèses agricoles (hormones, phytosanitaires...) dans les cours d'eau, impactant les espèces aquatiques des rivières aux océans (Lefeuvre, 1992).

---

<sup>4</sup> Expression issue de (Nicolas et al., 2015, p.8)

<sup>5</sup> Via des émissions de méthane (issues des bovins et de l'élevage intensif), de protoxyde d'azote (lié à l'utilisation excessive d'engrais azotés sur les cultures) et de dioxyde de carbone (lié à la déforestation engendrée par l'expansion des terres et aux usages énergétiques des agricultures).

<sup>6</sup> Les herbicides, fongicides et insecticides

Ces impacts environnementaux traduisent également des **impacts sanitaires** pour les populations. Tout d'abord, la contribution de l'agriculture et l'alimentation aux émissions de GES provoque à l'échelle mondiale des dérèglements climatiques (sécheresse, pluviométrie perturbées) qui mettent en péril la sécurité alimentaire de population dépendante de l'agriculture vivrière (FAO, s.d). L'avènement de l'industrialisation agro-alimentaire et le développement de produits alimentaires transformés participent à une transition nutritionnelle vers des régimes riches en graisses, en sucre ou encore en sel dans les pays développés, responsable de maladies cardiovasculaires et de cancers (Popkin, 1999). L'exposition des hommes à certaines molécules de l'agro-chimie, utilisées pour accroître les rendements agricoles depuis les deux dernières révolutions agricoles, sont désormais reconnues comme cancérigènes, ou potentiellement cancérigènes (l'exemple du fameux glyphosate qui fait débat).

Ces impacts sanitaires et environnementaux impliquent aussi des **problèmes éthiques**, concernant le respect de la santé des hommes, des agriculteurs et des générations futures. Le modèle conventionnel passe également par un accaparement des terres par les multinationales, les banques ou les états dans les pays en voie de développement, dans le but de produire intensivement des denrées destinées à alimenter le marché mondial (Debailleul & Mundler, 2018). L'expansion du modèle agro-industriel fragilise les populations locales et leur sécurité alimentaire. Un autre agrobusiness décrié est celui du brevetage des semences, l'uniformisation nécessaire des cultures végétales pour répondre aux filières de transformation traduit d'une part une perte de biodiversité cultivée (FAO, 2019) mais, surtout, va à l'encontre de l'autonomisation et de l'émancipation des agriculteurs déjà sous pression (Les Greniers d'Abondance, 2020). Ce modèle conventionnel qui tend vers une agriculture « capitaliste » comme la nomme Van der Ploeg (2014) implique l'agrandissement des « fermes » d'élevage hors sol, qui n'ont plus grand-chose en communs avec les fermes d'aujourd'hui en Europe de l'ouest. La concentration de milliers d'animaux dans des bâtiments d'élevage pose la question du bien-être animal, ou plutôt de leur souffrance de plus en plus décriée par les associations de protection des animaux.

Ces problèmes éthiques vont de pair avec les **problèmes socio-économiques** du monde agricole. Tout d'abord, les crises<sup>7</sup> liées à ce modèle agro-industriel, leur médiatisation et la méconnaissance du monde agricole au sein des villes - comme il a été abordé en amont sur la

---

<sup>7</sup> Crises de la vache folle, de la grippe porcine, grippe aviaire.

distanciation cognitive- ont pour effet de stigmatiser le monde agricole. Ce ‘malaise’ agricole est nourri par l’endettement croissant des agriculteurs occidentaux (Le monde, 2016), leur isolement physique (agrandissement des fermes et exode rurale) et cognitif. Leurs conditions de vie et de travail ont pour effet d’en faire le métier le plus touché par le nombre de suicides (Réussir, 2019).

Cette crise multi-dimensionnelle du modèle agricole et alimentaire est mise en exergue par de plus en plus de voix, que ce soit par des auteurs, des portes parole militants, par les rapports de l’ONU, par des chercheurs et même les agriculteurs eux-mêmes<sup>8</sup>. En effet, comme l’écrivent Bérard & Marchenay (2004, p.11): « la mondialisation a engendré des effets inverses de ceux qui étaient attendus, [...] l’uniformisation [des biens alimentaires] a généré une attention accrue pour les singularités ». Il se dessine progressivement des ambitions nouvelles, l’expansion d’un modèle dit ‘alternatif’ - en opposition au modèle ‘conventionnel’ - qui se veut plus inclusif et durable (i.e. en respectant les trois piliers du développement durable, l’équité sociale, la viabilité économique et écologique). Cette ambition d’un modèle agricole et alimentaire alternatif est progressivement défendue par la communauté scientifique et les citoyens, se réclamant d’un nouveau paradigme – d’une notion toujours en construction mais de plus en plus holistique- : **l’agroécologie**. Cette notion, à la définition progressivement enrichie depuis près de cent ans, fut particulièrement popularisée par l’Organisation pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) des Nations Unies via son rapporteur Olivier de Schutter en 2010 qui l’utilisa « pour la première fois dans un rapport [...] lui donnant une reconnaissance jamais atteinte jusque-là » (Calame, 2016). On parle désormais d’une ‘transition agroécologique’, qui se traduit par un ensemble de principes systémiques qui seront développés dans la suite de ce travail.

---

<sup>8</sup> On peut citer le mouvement international « la Via Campesina » qui rassemble des millions de paysans.nes, de jeunes du monde rural, des travailleurs.euses agricoles, des petits ou moyens producteurs.rices « Elle défend l’agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire comme moyen pour promouvoir la justice sociale et la dignité. Elle s’oppose clairement [au modèle agro-industriel qui détruit] les relations sociales et l’environnement. » Disponible sur <https://viacampesina.org/fr/quest-via-campesina/>

Selon Gliessman (1998), l'agroécologie est définie comme « l'application de concepts et de principes écologiques à la conception et gestion durable des agroécosystèmes ». Parmi les principes écologiques qui régissent cette nouvelle approche de l'alimentation et de l'agriculture, nous pouvons citer les concepts de résilience, d'équilibre ou encore de durabilité. Tout d'abord appliqués à la production alimentaire et/ou à l'évaluation de ses impacts sur l'environnement (Francis et al., 2003), ces concepts se mobilisent désormais dans les ambitions de restructuration du système alimentaire mondialisé, hérité du modèle agro-industriel critiqué en amont. La notion d'agroécologie a progressivement été enrichie par d'autres champs de recherches (sociologie, géographie, économie, anthropologie etc.) et redéfinie selon dix éléments par la FAO (2018) : *diversité; synergies; efficience; résilience; recyclage; co-création et partage de connaissances; valeurs humaines et sociales; culture et traditions alimentaires; économie circulaire et solidaire; gouvernance responsable*. Certains de ces éléments évoquent la proximité à rétablir entre les populations et le système alimentaire. Avec l'exemple de 'culture et traditions alimentaires' où « l'agroécologie peut aider à réaliser le potentiel des territoires pour ce qui est de subvenir aux besoins de leur population. » (*ibid.*). Repenser un système alimentaire durable – comme insiste la FAO dans ses discours - incite à reconsidérer les différentes ressources d'un pays, d'une région et d'instaurer de nouvelles formes de coopérations entre les populations.

La transition des systèmes alimentaires vers plus de durabilité à l'échelle d'un territoire implique ainsi de réunir d'autant plus d'acteurs, de disciplines, de 'micro-systèmes' et de micro-initiatives afin d'être efficace et solide. C'est cette mise en cohérence et le développement de synergies entre acteurs « pour favoriser un changement d'échelle » (IRG, 2017) qui permettra aux initiatives singulières, aux initiatives 'de niches' sur l'alimentation durable de s'imposer dans les territoires. La notion de territoire comme nous la préciserons par la suite évoque la proximité, et fait référence à « une entité spatiale aux limites plus ou moins bien délimitées (un espace produit), une consistance affective et existentielle (un espace perçu et vécu) [et à] un enchevêtrement de relations tenant lieu d'organisation (un espace social) » (Gourlot & Manolat, 2009). Le mot 'territorial' qui en découle, associé à un projet d'une commune, d'une métropole, ou d'une région s'oppose « à la notion virtuelle de marchés internationaux » (Bonomelli & Eggen, 2017). L'organisation d'une telle transition vers un nouveau système alimentaire territorial, ou, dit plus justement, reterritorialisé, nécessite des nouvelles formes de gouvernance, « cet exercice pluri-

acteurs [qui implique des] interactions entre les différentes parties prenantes de l'action publique » (Dau, 2014, p.249 dans IRG, 2017).

Comme évoqué en amont, alors qu'on assistait à un désengagement du monde urbain sur les problématiques agricoles et alimentaires, à cette distanciation multiforme, c'est bien au sein de certaines villes que se sont réveillées des nouvelles dynamiques citoyennes et/ou institutionnelles liées à l'alimentation et à sa gouvernance.

#### Emergence des projets de gouvernance alimentaire territorialisés

C'est en Amérique du Nord qu'on retrouve les premières initiatives de « gouvernance des systèmes alimentaires territoriaux » (Brand, 2015) ouvertes à présent aux consommateurs (les exclus) et aux autorités locales (les absents), les 'muets' du système alimentaire mondialisé. En 1982 se forme le premier organe consultatif et actif du pays : le *Food Policy Council* (FPC) de la ville de Knoxville dans le Tennessee (Harper et al., 2009). Très vite, d'autres villes se sont inspirées du modèle et, à l'heure actuelle, ce sont près de 260 villes nord-américaines qui disposent d'un FPC. Ces derniers sont souvent le fruit d'une demande citoyenne (mouvements contre la faim, demande de justice sociale et accès à une alimentation plus saine, mouvement écologiste etc.) (Harper et al., 2009). C'est une réelle « démocratisation des systèmes alimentaires favorable au développement d'initiatives innovantes. Ils permettent également le développement d'une prise de conscience sur l'enjeu de la problématique alimentaire » (*ibid.*). Les villes tentent alors de répondre aux demandes de la société en tentant de créer ces organes de réflexion et d'action autour de cinq maillons du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets. L'enjeu prioritaire est d'agir sur l'intégralité de la thématique alimentaire via des FPC, afin d'éviter la sectorialisation d'initiatives citoyennes à fort potentiel. « Ces FPC traduisent surtout une mobilisation « bottom-up » sur la question alimentaire » (Brand, 2015). Toronto, Londres ou Bristol apparaissent comme des villes pionnières dans l'appréhension du système alimentaire dans sa globalité (Brand, 2015), de nouveaux réseaux d'acteurs se créent, foisonnent, aux ambitions variées mais des plans d'actions clairs et ambitieux portés par la ville peinent à émerger. Comme l'écrit Hodgson (2012) dans Brand (2015) l'application des objectifs fait face à des barrières de type « manque de ressources », « manque de coordination », « manque de direction » et absence de plan d'actions clair.

L'ensemble de ces considérations traduit en réalité tout l'enjeu de penser la mise en place d'une gouvernance territoriale permettant d'articuler l'ensemble des initiatives portées par les citoyens et les volontés des villes. Car c'est bien à l'échelle des villes que ces nouvelles arènes de construction d'une 'démocratie alimentaire' prennent source. Ce sont des initiatives urbaines pour les urbains, pour se recentrer sur la résilience et la durabilité des villes qui accueilleront en 2050 les deux tiers de la population mondiale (ONU Info, 2017). En 2015 l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soutenu au cours de l'exposition universelle de Milan en 2015 sur le thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie » la création d'un Pacte de Politique Alimentaire Urbaine. Depuis, la thématique de 'développement de systèmes alimentaires durables' pris une tournure internationale. Cependant, on notera que le terme d'agroécologie n'apparaît pas dans la déclaration de Milan. A l'heure actuelle, près de 200 villes ont signé le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan pour s'engager, sans contraintes, mais de façon transparente et ambitieuse vers cette transition ; c'est « un pacte conçu par les villes, pour les villes » (CEMAS, s.d). Ce sont les villes, les pouvoirs publics qui s'engagent avec ce pacte dans la transition et s'approprient l'idée du FPC pour délimiter les ambitions qu'elles visent dans leur communauté urbaine. Appréhender la thématique globale de l'alimentation en ville implique ainsi de prendre en compte une multitude d'autres domaines d'intervention des politiques locales. Ainsi, on retrouve fréquemment des objectifs faisant échos aux thématiques de la planification urbaine, de la distribution alimentaire, de la santé publique, du développement économique, de l'environnement, et de la gestion des déchets (Brand et al., 2017). En Europe, ces initiatives peuvent se configurer sous différents statuts juridiques et être impulsées par la société civile ou par les pouvoirs publics. On observe également une forte diversité en termes de localisation géographique, d'échelles d'actions (intercommunalités rurales, ville, région...) et de composition. Ces demandes et ambitions de villes et de région se formalisent en projets, que nous appellerons ici les **Projets de Gouvernance Alimentaire Territorialisés** (PGAT).

En France, la question de la transition vers un système alimentaire durable apparaît en 2010 dans la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche proposée sous le gouvernement Fillon.

Le programme national pour l'alimentation (PNA), orchestré de manière interministérielle<sup>9</sup>, arbore comme objectif principal la sécurité alimentaire dans le cadre d'une agriculture durable, en favorisant les produits issus de circuits courts, labellisés et de saisons dans la restauration collective. Beaucoup d'actions de sensibilisation sur la consommation saine et le gaspillage alimentaire furent engagées dans ce cadre.<sup>10</sup>

C'est en 2014, sous le ministère de l'alimentation présidé par Stéphane Le Foll que le PNA français connaît un nouveau souffle. Le ministre fut aussi l'un des premiers à mettre en avant la notion de 'transition agroécologique' du territoire français. Quatre nouveaux axes de priorités sur l'alimentation furent décrétés : « la justice sociale, éducation de la jeunesse, lutte contre le gaspillage et relocalisation de notre alimentation »<sup>11</sup>. Il fut lancé chaque année depuis 2014 des appels à projet nationaux qui s'engagent pour ces priorités. Que ce soient les villes, les associations ou encore les universités françaises, chacun peut présenter son projet répondant aux priorités du gouvernement. Afin d'encourager davantage les projets mêlant l'alimentation aux enjeux environnementaux et sociaux, l'agence de la transition écologique (ADEME) et le ministère des Solidarités et de la Santé s'intégrèrent au partenariat interministériel en 2016.

Cette même année, l'appel à projet du PNA fit un focus sur les projets alimentaires territoriaux (PAT), comme cinquième priorité de la loi. Ces PAT sont à l'initiative des acteurs d'un territoire (agriculteurs, collectivités, entreprises, coopératives et ONG, associations etc.) et se veulent « élaborés de manière concertées »<sup>10</sup>. Ils « visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire »<sup>12</sup>. Après ce nouvel appel à projet 2016-2017, ce sont officiellement 22 PAT qui furent reconnus et soutenus par l'Etat. Depuis, via cet appel à projet annuel, chaque année de nouveaux PAT sont financés et en 2020, bien que certains soient encore en construction, on dénombre 172 PAT sur les territoires métropolitains et d'outre-mer (RnPAT & Terres en Villes, 2020). Et ce nombre ne cesse d'augmenter. Ces PAT peuvent être portés par tout

---

<sup>9</sup> Initiative du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en collaboration les ministères chargés de la Santé, la Consommation, l'Écologie, la Justice, et l'Éducation.

<sup>10</sup> Disponible sur <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation>

<sup>11</sup> Disponible sur <https://agriculture.gouv.fr/un-nouveau-souffle-pour-le-programme-national-pour-l'alimentation>

<sup>12</sup> Disponible sur <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

acteur du territoire, cependant on observe que 58% des projets sont à l'initiative des communes et métropoles, ce qui en fait principalement des initiatives urbaines (RnPAT & Terres en Villes, 2020). Ces nouvelles perspectives de développement territorial en lien avec l'alimentation furent, par endroit, stimulées avant même que la notion de PAT soit promue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Avec l'exemple de la Ville de Rennes, qui lança son Plan Alimentaire Durable en 2015 pour « approvisionner la restauration collective en denrées alimentaires de produits de manière vertueuse » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018). À la suite de ce programme, c'est à l'échelle de la métropole qu'une stratégie alimentaire est entamée, en s'appuyant sur les compétences institutionnelles mais également citoyennes du territoire métropolitain. Cette stratégie est l'étape de 'transition' vers l'élaboration d'un PAT métropolitain. Le PAT en construction à Rennes Métropole est ici considéré comme un **Projet de Gouvernance Alimentaire Territorialisé** (PGAT).

En Belgique, la région de Bruxelles-Capitale a lancé une politique publique appelée « La Stratégie Good Food »<sup>13</sup> en 2016 visant à placer la thématique de l'alimentation au centre de sa dynamique urbaine. Cette politique portée reconduite en 2021 a initié « une réelle dynamique de transition du système alimentaire en Région bruxelloise vers plus de durabilité »<sup>12</sup>.

En Wallonie, l'enjeu que représente l'alimentation dans la stratégie de développement durable de la région prit également une place prépondérante à partir de 2016. Il y eut une réelle volonté de soutenir les produits alimentaires locaux par le biais des « Assises de l'alimentation » lancées par le Ministre wallon de l'environnement Carlo Di Antonio. De ces assises construites en processus participatif entre les acteurs du système alimentaire sont ressorties le référentiel « Vers une alimentation durable en Wallonie », qui, traduit en actions, a donné la stratégie « Manger demain » votée à l'unanimité par le parlement wallon en 2019.

L'objectif de cette stratégie est « de coordonner, de faire du lien et de faciliter les initiatives locales et régionales en matière d'alimentation »<sup>14</sup>. Elle donne lieu à une série de mesures adaptées des retours des participants lors des assises de l'alimentation. L'une de ces mesures est la mise en place de Conseils de Politiques Alimentaire (CPA) – traduction littérale du *Food Policy Council* – qui se

---

<sup>13</sup> Disponible sur <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>

<sup>14</sup> Disponible sur <https://www.mangerdemain.be/strategie>

veulent être des arènes de gouvernance collaboratives, à l'échelle d'une province ou d'un village et à l'initiative des acteurs de terrain. L'idée est que « les CPA permettent [...] une approche bottom-up de la transition » (Région Wallonne, 2018) vers un système alimentaire plus durable, qu'ils se multiplient et qu'un réseau de CPA se crée dans la région afin d'échanger sur les projets en cours et de favoriser la participation et l'innovation 'par le bas' .

Dans la même lignée, la région Wallonne a aussi créé, en 2020, le Collège Wallon de l'Alimentation Durable (CwAD) dont la charge consistera à accompagner, analyser et diffuser les actions de ces CPA au sein de la région. Ce CwAD est composé d'autorités politiques, d'administration publiques, de fédérations professionnelles, de représentants du secteur de la recherche, des entreprises agricoles et non agricoles et des représentants du secteur associatif (Service public de Wallonie, 2020).

On retrouve notamment dans ces derniers la Ceinture Aliment-Terre Liègeoise (CATL), un projet de mobilisation à l'échelle de la province de Liège lancé en 2013 « en faveur du développement d'une filière alimentaire courte, écologique et génératrice d'emplois de qualités »<sup>15</sup> par des acteurs citoyens, culturels et économiques de la province. Ce projet apparaît comme pionnier en Wallonie sur la volonté de reterritorialisation de l'alimentation et a stimulé la création de coopératives, de fermes maraichères autour de Liège et l'engagement des pouvoirs publics locaux. On constate d'ailleurs que la CATL a inspiré d'autres collectivités en région wallonne. Avec l'exemple des villes de Namur ou de Charleroi, qui construisent également leur propre ceinture alimentaire<sup>16</sup>. Mais l'on retrouve également au sein même de la province de Liège, la formation de l'ASBL du Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers (RATaV) en 2017. « Le RATaV vise à inciter, encadrer et accompagner la relocalisation d'un système alimentaire sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers »<sup>17</sup> et ambitionne de créer « une communauté, une solidarité régionale, autour des productions locales du territoire »<sup>11</sup>. L'ASBL construit tout juste une réflexion sur un projet de territoire à l'échelle de l'arrondissement, leur déclaration en réponse à l'AAP<sup>18</sup> de 2020 porté par la région « *Soutenir la relocalisation de*

---

<sup>15</sup> Disponible sur <https://www.catl.be/qui-sommes-nous/>

<sup>16</sup> Disponible sur <https://www.mangerdemain.be/2021/02/01/developper-un-projet-de-ceinture-alimentaire-en-wallonie-freins-et-leviers/>

<sup>17</sup> Issu du site internet <http://www.ratav.org/>

<sup>18</sup> Appel à projet

*l'alimentation en Wallonie* » évoque la mise en place « d'un dispositif de gouvernance alimentaire (via un Conseil de Politique Alimentaire) » (Région Wallonne, 2020, p.37). Dans le cadre de ce travail, et à la vue des ambitions portées par le RATaV, nous considérons ce projet en réflexion comme un **Projet de Gouvernance Alimentaire Territorialisé (PGAT)**.

Cette recherche portera sur les deux PGAT brièvement présentés en amont : le **PAT de Rennes Métropole en construction** et le **CPA de l'arrondissement de Verviers en réflexion**. Ces deux cas d'études ont été identifiés à la suite d'un inventaire des projets francophones s'engageant dans une reterritorialisation de leur alimentation. Ces initiatives présentent un pôle urbain central bien défini, entouré de communes semi-rurales mais aussi de ressources naturelles bien intégrées dans les décisions d'aménagement territorial. Les deux terrains présentent également un tissu associatif fort, avec déjà des acteurs impliqués la tendance de reterritorialisation de l'alimentation et de défense d'une agriculture durable et saine. C'est à présent un axe revendiqué dans l'action publique locale. Cependant, la temporalité de la mise en œuvre de ces PGAT diffère, et on observe de nettes différences en termes de cohésion territoriale, de trajectoire d'émergence, et sur le type de porteurs de projet.

#### Objectifs de la présente recherche

Rennes Métropole est le porteur de projet du PGAT. La Ville de Rennes, au cœur de la métropole, a impulsé depuis 2015 une multitude d'actions en faveur de l'alimentation, de l'inclusion sociale, de l'environnement avec de nombreuses initiatives urbaines. L'enjeu dans leur construction d'un PAT à l'échelle de la métropole, est d'arriver à inclure les communes périphériques moins peuplées mais également les communes éloignées qu'on peut qualifier de rurales. On observe ici la construction d'une politique locale incluant concrètement l'agriculture à l'échelle de la métropole, en addition à une politique en place depuis 6 ans, à l'échelle de la ville, sur l'approvisionnement de la restauration collective de la ville. Tout en continuant de « permettre à tous d'accéder à une alimentation durable et de qualité, en s'appuyant sur la filière agro-alimentaire locale » (Rennes Métropole, 2021), la métropole souhaite accroître son soutien à l'agriculture autour de sa ceinture verte, en favorisant les circuits courts, l'agriculture urbaine et

locale, en respectant la biodiversité et le paysage du territoire, tout en prenant compte du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et climatique (Rennes Metropole, s. d.).

A Verviers, le RATaV est une association récente et très dynamique depuis son émergence en 2016. Il prône en premier lieu la construction de ce 'réseau' d'acteurs sur leur arrondissement, qui était vierge de toute initiative commune et fédératrice. Ce souhait de CPA repose sur l'envie de valoriser le potentiel humain de ce grand arrondissement à majorité rurale, avec ce pôle urbain qu'est Verviers au centre. D'après leurs déclarations, ils souhaitent entre autre « amplifier le déploiement de la culture circuits courts alimentaires, développer la structuration des filières, [...] soutenir l'émergence de modèles économiques adaptés aux enjeux du futur » (RATaV, s.d).

Les objectifs ambitieux des deux PGAT illustrent finalement toute la complexité d'action sur le système alimentaire. Comme le démontre Caroline Brand (2015) ou encore Camille Billion (2017) il n'est pas évident d'intégrer de manière globale la question alimentaire dans ces nouvelles stratégies de gouvernance territorialisée. On observe fréquemment des mises en œuvres partielles, avec la mise en avant d'une seule 'facette de l'alimentation' et souvent, le PGAT passe à côté de l'ambition d'agir concrètement sur le système alimentaire (Hodgson, 2012). Le caractère transversal des enjeux alimentaires rend leur gestion particulièrement complexe pour les porteurs de PGAT. Afin de faire face à des enjeux de société pluridisciplinaires, l'utilisation d'outils et de concepts d'aide à la transition - des systèmes alimentaires - eux aussi pluridisciplinaire semble cohérent. C'est ici qu'intervient la notion d'agroécologie. L'intérêt du concept d'agroécologie mobilisé au sein de cette étude (cf. *L'agroécologie*) est de qualifier des actions ou des déclarations selon des notions claires et mobilisables ; qui pourront être réutilisée lors des suivis et des évaluations de PGAT. L'objectif est ainsi d'explorer l'influence des diversités de forme – via des facteurs recensés durant l'étude- de ces deux PGAT sur la traduction de principes de durabilité issus de l'agroécologie.

A la lumière de ces éléments, la première question à laquelle nous tenterons de répondre est : **Quelle agroécologie est promue dans les projets de gouvernance alimentaire territorialisés ?**

Cette question générale nous invite donc à se poser une autre question : **Qu'est ce qui favorise ou au contraire freine la traduction de certains principes agroécologiques ?** L'analyse et la recherche des facteurs pouvant influencer le degré 'd'agroécologisation' de projets, nous a été inspiré suite à la présentation d'une étude réalisée à l'ULB par deux chercheurs<sup>19</sup> – dont Olivier de Schutter qui fut rapporteur de l'ONU et fervent défenseur de l'agroécologie. Cette question sera abordée à travers notre étude comparative des deux PGAT susmentionnés, et visera donc à consolider l'éventuel degré d'agroécologisation établi en amont et d'en identifier les facteurs explicatifs.

C'est dans cette perspective que nous avons choisi ces deux cas d'études qui, au-delà d'ambitions approximativement similaires, présentes des différences en termes de trajectoire et temporalité d'émergence. Appuyés par la littérature scientifique, nous discuterons ainsi cette troisième question : **Les modalités de développement des PGAT jouent-elles sur la traduction de certains principes agroécologiques ?**

Ces deux PGAT émergent également au sein de deux territoires qui leur sont propres ; nous considérons ici la notion de territoire comme une 'construction sociale' (voir *La gouvernance alimentaire territoriale*). Avec des similitudes et des particularités, de ces constats découlent d'autres questions : **Comment le territoire façonne-t-il le développement des PGAT ? Si des freins sont évoqués, sont-ils spécifiques au territoire ou bien relèvent-ils de l'organisation des acteurs parties prenantes ?**

Face à ces questionnements, comment appréhender l'analyse globale de l'intégration des principes agroécologiques dans deux PGAT, à l'essence, la temporalité et la spatialité distinctes ?

---

<sup>19</sup> Etude qui analyse « Quel type d'agriculture la Belgique promeut à l'étranger via son aide au développement ? La coopération au développement belge en fait-elle assez pour soutenir la nécessaire transition vers l'agroécologie ». Les chercheurs ont mis en évidence une différence notoire de la traduction des principes agroécologiques en fonction du canal de financement (les flux d'ONG plus efficaces que les flux gouvernementaux).

Après cette mise en contexte de la problématique de ce mémoire, il sera présenté tout d'abord un état de l'art reprenant des concepts clés essentiels à une bonne compréhension de cette étude, certains ayant déjà été abordé en amont. Il suivra la présentation de la méthodologie créée et suivi par l'auteure, qui comprendra une présentation des deux cas d'étude ainsi que les outils et méthodes employées. Enfin, les résultats mêlés aux discussions qu'ils ont fait émerger seront exposés, avant de conclure sur cette étude.

---

## CHAPITRE 2 : Etat de l'art et Concepts clés

Au cours de ce rapport, plusieurs concepts vont être utilisés, et l'on déjà été en introduction, il nous semble primordial de les définir afin de donner toutes les clés de compréhension au lecteur de ce travail.

### 1. Concepts clés

#### a. Le système alimentaire et sa « territorialisation »

Selon Rastoin (2006) cité dans le rapport du RnPAT<sup>20</sup> de 2017<sup>21</sup> « un système alimentaire est l'ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, de la transformation, de la distribution, de l'accès, de la consommation et du stockage de la nourriture. ». Ce n'est pas uniquement le chemin entre « la fourche à la fourchette, mais plutôt de la semence végétale ou animale aux molécules sorties des unités de traitement des déchets. » (Rastoin, 2015). Cette notion reste plus large que celle de « filière alimentaire » (souvent confondue dans les discours) qui elle « s'appuie sur l'additivité des acteurs techniques le long du flux de matière, depuis la production jusqu'à la transformation » (Colonna et al., 2011). Nous ne nous attarderons pas sur

---

<sup>20</sup> Le RnPAT est le réseau national des projets alimentaire territoriaux, il « vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction » des PAT <https://rnpat.fr/le-reseau/presentation/>

<sup>21</sup> « Glossaire sur la gouvernance alimentaire Disponible sur [https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/11/RnPAT1.1\\_GlossGouvAlim\\_2016.pdf](https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/11/RnPAT1.1_GlossGouvAlim_2016.pdf)

cette dernière notion puisqu'elle concerne uniquement le cheminement et traitement des denrées alimentaires, sans faire écho à la multitude d'acteurs gravitant dans le champ la thématique alimentaire. En effet, le terme 'filiale' promeut une certaine 'linéarité' avec un amont et un aval, où les connexions sont binaires : alors que le terme 'système' amène lui plus à penser sous forme 'circulaire' insistant sur les interconnexions entre acteurs.

Les externalités négatives du système alimentaire mondialisé présentées en introduction incitent donc les sociétés à repenser le système alimentaire, afin de le rendre plus résilient et durable. Depuis la fin du XXème siècle, le CIRAD<sup>22</sup>-SAR (1996) fait d'abord état de la mise en œuvre de 'Systèmes Agroalimentaires Localisés' (SYAL), définis comme des « organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique ». Ce sont des initiatives de relocalisation des productions agricoles et agro-industrielles sur un territoire qui est alors appréhendé comme « un espace élaboré, un espace construit socialement, marqué culturellement et régulé institutionnellement » (*ibid.*). Par la suite, la notion de SYAL semble évoluer, comme le nomme Rastoin (2015) en la notion de 'systèmes alimentaires territorialisés' (SAT) qui pourraient « constituer une nouvelle étape fondée sur des réseaux locaux d'entreprises agricoles, agroalimentaires et de services mutualisant des ressources locales en prenant en compte les critères du développement durable. » Le chercheur agrémenté la notion de SAT par des concepts liés à l'écologie tels que celui 'durabilité' mais également celui de 'résilience' en proposant que « le SAT pourrait constituer un bon facteur de résilience face aux crises et au risque de délocalisation car il est basé sur un patrimoine naturel, technique et culturel, dans une logique de proximité et une gouvernance à ancrage territorial ». (*ibid.*) Les PGAT suivent cette mouvance, défendent des SAT et ambitionnent de contrer la distanciation multiforme présentée précédemment. La transition vers des SAT, dépend d'une gouvernance à construire : « mettre en lien des acteurs de manière nouvelle, faire émerger des interactions inédites, comme produire des manières de faire autrement » (Loudiyi et al., 2021). Comment stimuler la participation des acteurs aux projets alimentaires novateur de leur territoire ? Comment coordonner les actions sur l'alimentation présentes et en construction afin d'éviter 'l'atomisation' des initiatives ? Car cette relocalisation « n'efface pas pour autant les dynamiques territoriales plus

---

<sup>22</sup> Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

larges, que ce soit au niveau national ou international. Un enjeu essentiel est donc celui de l'articulation entre ces échelles, notamment en matière de gouvernance » (IRG, 2017).

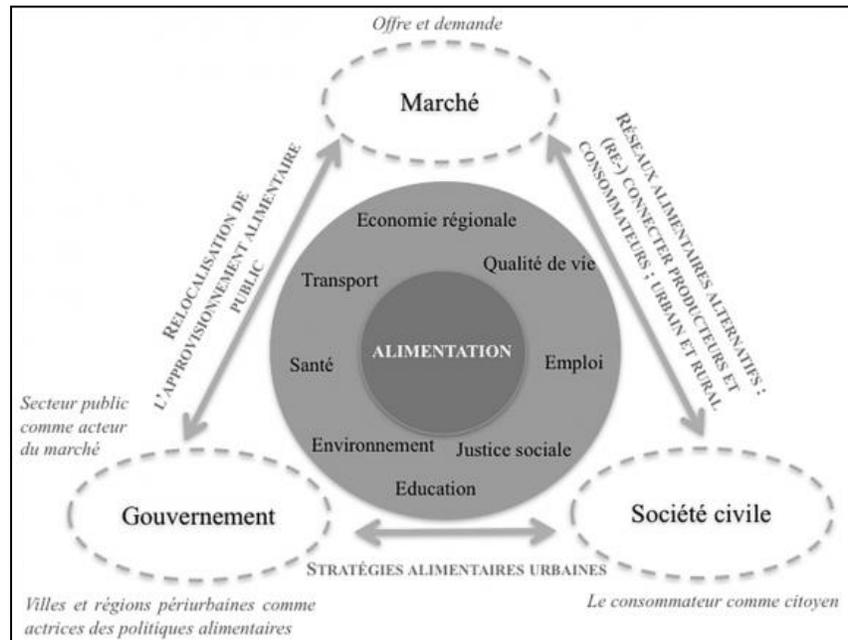
#### b. La gouvernance alimentaire territoriale

La notion de gouvernance alimentaire territoriale peut se comprendre comme « l'ensemble des processus [évolutifs] de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation » (Billion et al., 2016). Ces nouveaux modèles de coopération aspirent à une meilleure inclusion et à la mise en place d'une arène de discussion plus horizontale, démocratique et représentative. Elle traduit ainsi « l'ébranlement d'un mode de régulation de type corporatiste » (IRG, 2017) focalisé sur la production alimentaire et articulé par un réseau d'acteurs restreint. La gouvernance alimentaire territoriale est « à la fois un outil, un processus et un aboutissement » (Chiffolleau et al., 2018) qui s'opère entre trois pôles de nos sociétés : le marché, le gouvernement et la société civile (Fig.1). Elle revêt des formes diverses, comme nous l'avons vu au sein des PGAT, étant donné que les acteurs de chaque pôle présentent « des identités multiples et [des] ressources (pouvoirs, relations, savoirs, capitaux etc.) asymétriques autour d'enjeux territorialisés » (Chia et al., 2010). Elle implique de nouvelles formes d'organisation pour les individus en dehors des logiques de l'Etat et de marché (Wiskerke, 2009). Ces interactions entre individus, et entre individus et ressources, qui se veulent partagées, c'est en soit définir les 'communs' d'un territoire pour tenter de faire 'collectivement'. Se réapproprier le système alimentaire d'une aire géographique pour tenter de le gouverner, implique d'appréhender l'alimentation composée de ses ressources asymétrique comme un 'commun'<sup>23</sup>. Comme l'écrit Bevir (2011) dans Billion (2017), l'enjeu de la gouvernance alimentaire est de faire face aux dilemmes de cette gouvernance « qui résident dans des relations de pouvoir parfois déséquilibrées, dans l'existence de filtres à la participation qui affectent la représentativité des acteurs » (Billion, 2017). Mais également de faire 'ensemble' avec les ressources ici extrêmement variables du système alimentaire, celles-ci peuvent être tant matérielles (une unité de production, un espace commercial, une cantine, un véhicule...) qu'immatérielles (le savoir d'un technicien, d'un chercheur, d'un animateur ; des capitaux publics ; des discours fédérateurs...). Ces ressources

---

<sup>23</sup> Référence aux travaux d'Elinor Ostrom en 2009 « La théorie des communs »

peuvent être finalement infinies lors qu'on aspire à la transition du système alimentaire, et l'enjeu est de savoir 'opérationnaliser' les ressources en communs.



**Figure 1** Cadre conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale (Billion, 2017 inspiré de Wiskerke, 2009)

C'est cette articulation entre acteurs et moyens, autour de l'enjeu de l'alimentation que représente le schéma de la gouvernance ci-dessus (cf. *Figure 1*); l'alimentation comme finalité (et motivation) implique de s'intéresser à bien plus d'enjeux de territoire (transport, économie régionale, justice sociale, éducation, emploi, santé etc.). Penser un projet de gouvernance alimentaire territorialisé (PGAT) implique de le créer socialement, mais aussi de 'penser son périmètre' en termes d'acteurs à impliquer mais aussi de dimensionnement géographique, on définit une proximité à la fois géographique et organisée. Ce périmètre d'action 'construit' est appelé 'territoire' et a été défini par différentes sciences. En géographie le territoire est revendiqué comme un espace de référence à l'intérieur de frontières naturelles où vit un groupe d'humain<sup>24</sup>, alors qu'en écologie, le territoire fait plutôt référence à un écosystème hébergeant des espèces dans

<sup>24</sup> Issu d'une présentation de Mme Nathalie Corade, Professeur à Bordeaux Science Agro

un espace donné, où des populations vivent dans le dit territoire pour subvenir à leurs besoins. En éthologie, le territoire est abordé comme un espace de coopération entre individus, un lieu de contact (Pesqueux, 2009).

Ce qui semble caractériser en premier lieu un territoire c'est la proximité qu'il traduit. On fait référence à de la coopération, à un espace de vie, de contacts qui correspond à une proximité organisée entre les individus. On fait également référence à une proximité géographique, via la notion de frontière naturelle. Cette proximité évoque à la fois un phénomène de désinstitutionnalisation pour faire « plus petit, plus proche » et d'institutionnalisation d'une organisation dans cette nouvelle référence à échelle réduite (Pesqueux, 2009). Un territoire est avant tout une construction établie par un groupe de personnes qui souhaite 'faire ensemble', 'faire territoire'. Il y a cette volonté de stimuler les interactions et la coordination à l'échelle choisie pour mener un projet collectif. Construire une gouvernance alimentaire territorialisée signifie de créer entre acteurs cette identité collective (Di Méo, 1998) et d'en définir les limites. Développer un système alimentaire durable à l'échelle d'un territoire nécessite de prendre en compte les spécificités des territoires (repris de AgriSud, 2020) :

- le territoire géographique : Qui peut se définir selon l'usage des sols, ses caractéristiques géomorphologiques ou encore selon les ressources naturelles qu'il offre : eau, sol, biodiversité.
- le territoire économique : Qui englobe la localisation des bassins de production, les aires d'approvisionnements, les infrastructures de commerce, de logistique, les marchés.
- le territoire politique : Qui englobe les instances de décision et leur organisation les orientations stratégiques voulues sur le territoire, telles que les taxes imposées et aux subventions accessibles.
- le territoire socio-culturel : Qui englobe les us et coutumes des populations, les interdits, les aprioris mais aussi la confiance ou l'engagement des populations dans des projets.

'Faire territoire' avec ces ressources de natures différentes impliquant de nombreux acteurs aux intérêts multiples est un véritable défi. Le territoire appréhendé alors pour un projet devient un lieu d'action, la gouvernance a toute sa place ici pour parvenir à dépasser des logiques « privées et publiques »<sup>24</sup> ou encore « individuelles et collectives »<sup>24</sup>, et les tensions qui peuvent en émerger.

Suite à ces précisions apportées sur les concepts centraux de la thématique de ce mémoire, nous allons présenter la notion d'agroécologie, qui fut le fondement et la porte d'entrée aux présentes réflexions.

### c. L'agroécologie

Le concept d'agroécologie fut formulé pour la première fois en 1928 par Bensin, un agronome russe qui appliqua les concepts de l'écologie aux pratiques agricoles : celui-ci visait notamment la réduction du recours aux intrants de synthèse, et la réduction des impacts néfastes de l'agriculture sur l'environnement. Cette vision concernant la gestion d'une ou plusieurs parcelles agricoles perdura jusque dans les années 1970. Le terme a réellement émergé dans la littérature scientifique via - entre autres - les recherches de Miguel Altieri au début des années 1980. Ce dernier évoque cinq principes sur lesquels repose l'agroécologie : « (i) l'optimisation des flux de nutriments et le recyclage de la biomasse ; (ii) la gestion de la matière organique du sol et la stimulation de son activité biotique ; (iii) la minimisation des pertes en termes d'énergie solaire, d'eau et d'air par une gestion microclimatique et par une protection du sol ; (iv) la diversification des espèces et des variétés génétiques cultivées dans le temps et dans l'espace ; (v) enfin, l'accroissement des interactions et des synergies biologiquement bénéfiques entre les cultures et avec ce qui les environne, l'ensemble devenant un agroécosystème. » (Leménager & Ehrenstein, 2016). On se cantonne ici à une discipline étudiant la parcelle, l'exploitation agricole et ses interactions avec l'environnement (au sens physique du terme).

Dans la même mouvance, le chercheur Stephen R. Gliessman, en 1998, parle de l'application de la notion d'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agro-systèmes durables<sup>25</sup>. Ces définitions induisent alors une multitude d'approches et de pratiques hétérogènes appliquée, finalement, à un espace non délimité géographiquement ou plutôt dépassant l'échelle de l'exploitation agricole. La nécessité d'inclure des dimensions socio-économiques à ce concept d'agroécologie émergent également (Dumont et al., 2015) si bien que la notion d'agroécologie se retrouve associée à des préoccupations mondiales (changement climatique, agriculture durable, sécurité alimentaire etc.) (Wezel & Soldat, 2009). Elle s'installe ainsi dans les recherches

---

<sup>25</sup> Issu du site internet Osez L'agroécologie, « une palteforme d'échanges pour la mise en pratique de l'agroécologiques » Disponible sur <https://osez-agroecologie.org/l-agroecologie>

interdisciplinaires. « Sans cela, des aspects fondamentaux de l'agroécologie, tels que sa visée émancipatrice et créatrice de capacités collectives, son intégration de savoirs locaux et scientifiques, sa dimension territoriale, sa mobilisation par des réseaux multi-acteurs et son lien avec la souveraineté alimentaire pourraient rester dans l'ombre » (Dumont et al., 2015). L'agroécologie s'appréhende désormais comme la science qui étudie les systèmes alimentaires en devenant un cadre conceptuel d'analyse, défendant des principes multi-domaine et multi-échelle. L'étude des systèmes alimentaires mouvants et évolutifs a inspiré Gliessman (2016) qui définit alors cinq niveaux de transition agroécologique des systèmes alimentaires, allant d'actions incrémentales jusqu'aux actions transformationnelles (cf. Figure 2).

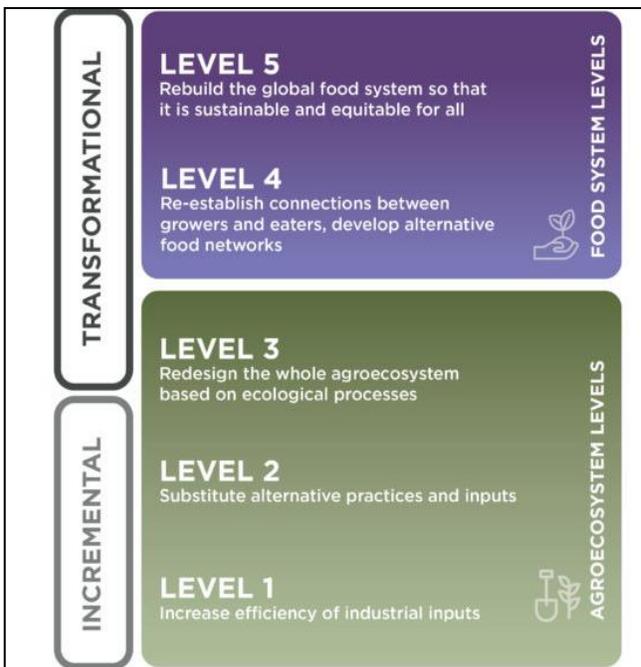


Figure 2 : Les cinq niveaux de transition du système alimentaire (Gliessman, 2016).



Figure 3 : Les dix éléments de l'agroécologie proposé par la FAO. Issu de <https://www.agroecology-pool.org/methodology/>

Ces cinq niveaux de transitions furent associés aux 10 éléments de l'agroécologie de la FAO (cf. Figure 3) par la fondation suisse Biovision qui créa un outil précis de principes sur lesquels le volet empirique de ce travail s'appuiera (voir *Construction des guides d'entretiens – Agroecology Criteria Tool*). Au sein du présent travail, les éléments de l'agroécologie ci-dessus seront considérés comme des **principes agroécologiques**.

---

## CHAPITRE 3 : Méthodologie de l'étude

Après la clarification des concepts essentiels pour appréhender cette étude, la présente partie consignera la méthode employée pour répondre aux questions construites en amont, qui pour rappel sont :

- 1) Quelle agroécologie est promue dans ces deux projets de gouvernance alimentaire territorialisés ?
- 2) Qu'est ce qui favorise ou au contraire freine la traduction de certains principes agroécologiques ?
- 3) Les modalités de développement jouent-elles sur la traduction de certains principes ?
- 4) Comment le territoire façonne-t-il le développement des projets de gouvernance alimentaire territorialisés ? Si des freins sont évoqués, sont-ils spécifiques au territoire ?

Tout d'abord, il semble bienvenu de vous présenter les deux cas d'études qui serviront de support aux réflexions engagées.

### 1. Présentation des cas d'étude

#### a. PAT de Rennes Métropole en construction

##### Démographie et composition

Rennes Métropole se situe dans le département d'Ille et Vilaine (35) en région Bretagne (cf. *Figure 2*). Avec une population de 451 762 habitants <sup>26</sup>, elle est la communauté urbaine la plus peuplée de Bretagne.

La métropole regroupe 43 communes sur 704 km<sup>2</sup>, la Ville de Rennes au cœur de la métropole concentre près



Figure 2 Localisation de la Ville de Rennes en région Bretagne. Adapté du site <https://www.c-map.com/>

---

<sup>26</sup> Source : Insee, 2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-243500139>

de 50% de la population<sup>24</sup> et en fait le chef-lieu du département et de la région.

#### Identité agricole

Rennes se situe au cœur du département agricole de l'Ille et Vilaine, où la part de territoire consacré à l'espace agricole est la plus importante de la région Bretagne occupant 69% de sa superficie<sup>27</sup>. Que ce soit à proximité de Rennes Métropole, ou dans le reste du département, l'agriculture est particulièrement tournée vers la production laitière où l'assolement est principalement constitué de prairies et de cultures fourragères : les exploitations laitières représentent plus de la moitié de la SAU du département<sup>27</sup>. De plus, l'Ille et Vilaine apparaît comme le premier département breton en nombre d'hectares cultivés en agriculture biologique<sup>28</sup>. Le département s'impose également en tête des départements français en termes d'effectifs dans l'agroalimentaire, principalement l'industrie laitière et le secteur de la viande<sup>25</sup>.

Au centre du département, la Ville de Rennes est considérée comme une 'ville-archipel' par la présence d'une 'ceinture verte' où chaque commune est séparée des autres par des espaces naturels et/ou agricoles. La ceinture verte de Rennes permet de raisonner l'étalement urbain et de protéger les espaces ruraux aux abords de la ville. Les terres agricoles de Rennes Métropole participent entièrement à son attractivité et à l'économie locale en représentant près de 45% de la surface métropolitaine<sup>29</sup>.

#### Place de l'alimentation dans les réflexions politiques

En 2008, un Programme Local de l'Agriculture (PLA) est créé « afin de développer les liens entre le monde agricole et la ville, via un accord-cadre entre la Chambre d'agriculture, les

---

<sup>27</sup> Données de 2016 issues du rapport « Tableau de l'agriculture bretonne » de la DRAAF Bretagne. Disponible sur [https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/TAB\\_COMPLET\\_cle416585.pdf](https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/TAB_COMPLET_cle416585.pdf)

<sup>28</sup> Données de 2016 issue du rapport « Panorama Bio. Par AgroBio 35 » ; Disponible sur

<sup>29</sup> Données de 2014 issues du rapport « Agriculture et circuits courts à Rennes Métropole ». Disponible sur [https://www.agrobio-bretagne.org/wp-content/uploads/2017/03/RAPPORT\\_ACTIVITE\\_2016\\_AGROBIO35\\_BD-11.pdf](https://www.agrobio-bretagne.org/wp-content/uploads/2017/03/RAPPORT_ACTIVITE_2016_AGROBIO35_BD-11.pdf) [https://www.iau-idf.fr/fileadmin/user\\_upload/Enjeux/rechercheurba/circuitscourts/IAU\\_RennesMetropole\\_CC\\_PV\\_12juin14.pdf](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/user_upload/Enjeux/rechercheurba/circuitscourts/IAU_RennesMetropole_CC_PV_12juin14.pdf)

collectivités du Pays de Rennes et la SAFER<sup>30</sup> » (Lechevallier, 2020). Rennes Métropole souhaite ainsi supporter et créer des dynamiques liées à l'alimentation locale, au développement d'activités agro-alimentaires de proximités (circuits courts et points de ventes) afin de valoriser les trames paysagères de sa ville-archipel (Rennes Metropole, 2019). En 2016, la Ville de Rennes lance son Plan Alimentaire Durable – sous impulsion de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation du gouvernement français – dans l'optique d'agir prioritairement sur la consommation vertueuse en restauration collective, en structurant l'offre régionale pour établir des repas sains, tout en accentuant la sensibilisation aux enjeux sanitaires et environnementaux actuels (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018). Dans cette mouvance, Rennes Métropole met ainsi en place une réelle 'stratégie alimentaire' sur son territoire et construit progressivement son projet alimentaire de territoire (PAT).

b. CPA de l'arrondissement de Verviers en réflexion

Démographie et composition

L'arrondissement administratif de Verviers se situe à l'est de la Province de Liège en région Wallonne (cf. Figure 3). L'arrondissement de Verviers concentre une population de 287 962 habitants<sup>31</sup> répartie sur une surface de 2 016 km<sup>2</sup> et, est composé de 29 communes<sup>32</sup>. C'est le plus vaste arrondissement de Belgique et concentre à l'extrême est de son territoire administratif une communauté germanophone.

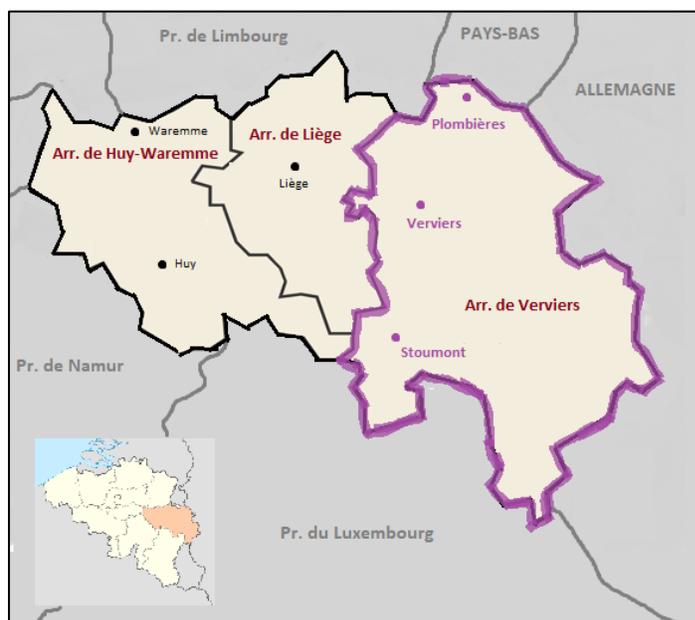


Figure 3 Localisation de l'arrondissement de Verviers en Province de Liège. Source : Chevalier Juliette, 2021. (Arr. : Arrondissement ; Pr. : Province)

<sup>30</sup> Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, organisme en charge de l'aménagement des terres agricoles et de l'accompagnement à l'installation agricole.

<sup>31</sup> Source : Registre National, 2020. Disponible sur : [https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20200101.pdf](https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20200101.pdf)

<sup>32</sup> Source : Wikimonde, s.d. Disponible sur : [https://wikimonde.com/article/Arrondissement\\_administratif\\_de\\_Belgique#cite\\_note-stat-1](https://wikimonde.com/article/Arrondissement_administratif_de_Belgique#cite_note-stat-1)

## Identité agricole

La province de Liège consacre 42% de son territoire administratif aux espaces agricole, contre 60% pour la province du Brabant wallon au nord de la Wallonie<sup>33</sup>. Sur les dix 'régions agricoles' identifiées par la région wallonne, quatre se retrouvent en Province de Liège et offrent ainsi une diversité d'agriculture notable. En 2018, les cultures fruitières en plein air de la province de Liège représentaient 63% de la production wallonne<sup>33</sup>, mais ce qui caractérise particulièrement la province, ce sont ses deux régions, les (Hautes) Ardennes et la région herbagère qui occupent plus de la moitié du territoire administratif<sup>34</sup>. C'est au cœur de ces régions agricoles que se situe l'arrondissement de Verviers. La majeure partie - du nord au sud-centre - de l'arrondissement est en zone herbagère où les prairies recouvrent 90% de la surface agricole, c'est également dans cette région que la production fruitière est développée<sup>35</sup>. Au sud, l'arrondissement accueille la région des Hautes-Ardennes, particulièrement boisée et intégrée dans le Parc Naturel des Sources. Les reliefs qu'offrent ces deux régions agricoles sont peu propices aux grandes cultures céréalières, c'est ainsi qu'on retrouve essentiellement de l'élevage bovin avec une prédominance de la production laitières<sup>33</sup>. L'arrondissement de Verviers comprend également les plus grandes surfaces en agriculture biologique de la province (Liège Creative, 2021). La part de la SAU sur l'arrondissement représente 42% de sa surface totale<sup>36</sup>, sans compter les espaces forestiers riches de l'arrondissement qui accueille une partie du Parc Naturel des Hautes-Fagnes-Eifel au nord et du Parc Naturel des Sources au sud.

L'agglomération urbaine de Verviers concentre près de 86 000 habitants, et en fait la deuxième communauté urbaine de la province de Liège, et la septième de Wallonie<sup>37</sup>. Cependant, à la vue de la superficie importante de l'arrondissement, la densité de population reste faible pour un pays

---

<sup>33</sup> Données de 2020 issues du rapport « Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie » du SPW. Disponible sur <https://agriculture.wallonie.be/>

<sup>34</sup> Données de 2016. Disponibles sur <https://agriculture.wallonie.be/regions-agricoles>

<sup>35</sup> Données de 2007. Disponibles sur [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/plants\\_and\\_plant\\_products/documents/fruit-veg-national-framework-belgium-wallonia\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/plants_and_plant_products/documents/fruit-veg-national-framework-belgium-wallonia_fr.pdf)

<sup>36</sup> Données de 2019 issues du CAPRU. Disponible sur <http://www.capru.be/>

<sup>37</sup> Données de 2020 issues de l'IWEPS. Disponible sur <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/regions-urbaines/>

comme la Belgique – selon les dire d’un acteur interrogé - et les 29 communes sont ainsi toutes entrecoupées d’espaces ruraux distincts.

#### Place de l’alimentation dans les réflexions politiques

L’appréhension de la thématique alimentaire au sein de l’arrondissement de Verviers est très hétérogène d’un point de vue politique comme nous le verrons par la suite, les 29 communes peinent à porter un projet de territoire à échelle de l’arrondissement bien que 20 communes se soient engagées – en 2018 - dans le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan présenté précédemment. Cependant, l’arrondissement héberge depuis quelques années de nombreuses initiatives citoyennes qui défendent une agriculture et une alimentation de proximité, saine et accessible. Le Réseau Aliment-Terre de l’arrondissement de Verviers (RATaV) né en 2017 ambitionne de relocaliser le système alimentaire de l’arrondissement et à jusqu’ici soutenu nombres de projets économiques locaux (coopératives, PME, ateliers, ASBL etc.). Lui-même constitué en ASBL, ils figurent parmi les lauréats de l’appel à projet ‘Relocalisation de l’alimentation’ de la région wallonne en 2020 et souhaite impulser le déploiement « d’une structure territoriale œuvrant, via l’alimentation, à la transition et la résilience de l’arrondissement en y associant tous les acteurs concernés » (Région Wallonne, 2021). Ils souhaitent tout d’abord, créer ‘identité alimentaire’ sur l’arrondissement, via la mise en place d’un dispositif de gouvernance partagée par les citoyens et les politiques qui prendra la forme d’un Conseil de Politique Alimentaire (CPA).

#### c. Synthèse des caractéristiques des deux PGAT

**Tableau 1 Récapitulatif des caractéristiques des deux PGAT étudiés**

	Rennes Métropole	Arr. de Verviers
Nb d’habitants	451 762	287 962
Superficie	704 km <sup>2</sup>	2 160 km <sup>2</sup>
Part de terres agricoles	45 %	42 %
Tendances agricoles	Polyculture - élevage laitier	Elevage laitier et fruitiers
Porteur de projet	Rennes Métropole	RATaV
Début des réflexions à l’échelle du territoire administratif	2008	2017

## 2. Collecte de données

Parallèlement à la réalisation de l'état de l'art susmentionné, l'approche de ces deux terrains s'est déroulée en deux phases principales : a) la construction des guides d'entretiens inspirés de deux outils en libre accès, puis b) la réalisation des entretiens semi-directifs auprès des acteurs de terrains. Comme nous le verrons par la suite, nous avons été confrontés à une « asymétrie » en termes d'entretien sur les deux terrains. La volonté initiale consistait en une démarche d'approche en deux étapes par terrains. Une première approche devait permettre de découvrir le PGAT dans sa globalité (son historique, ses objectifs, les ambitions, les moyens utilisés etc.). Nous avons toujours souhaité rencontrer en premier temps le(s) membre(s) fondateur(s) et porteur(s) du projet. Puis dans un deuxième temps, nous avons souhaité nous entretenir avec les acteurs politiques impliqués dans chaque PGAT : les entretiens s'orientaient alors sur leur appréhension de l'agroécologie, et ses traductions au sein du PGAT en construction.

Ainsi, pour le terrain verviétois, le premier entretien 'découverte' fut réalisé auprès de M Vincent Laviolette, le chargé de mission du RATAV présenté en amont, afin de bien assimiler l'essence du projet en développement. Les deuxièmes entretiens sur 'la place de l'agroécologie' furent réalisés auprès de trois bourgmestres et échevins de l'arrondissement, Mme Marie Stassen bourgmestre de Plombières, M Tanguy Wera échevin à Stoumont et M Jean-François Chefneux, échevin à Verviers. Il aurait été souhaitable de s'entretenir avec plus de représentants politiques de l'arrondissement, malheureusement nos sollicitations sont restées sans réponses. De ces discussions, plusieurs documents nous ont été transmis et nous avons été orientés vers le site web officiel du RATAV qui recense de nombreuses initiatives sur l'arrondissement verviétois. Vous trouverez ci-dessous (cf. *Tableau 2*) une synthèse des sources utilisées et parcourues dans le cadre de ce travail

Tableau 2 : Synthèse des sources utilisées pour l'étude du PGAT de l'arrondissement de Verviers

 <b>Entretiens</b>	 <b>Rapports</b>	 <b>Sites web</b>
<p><b>Vincent Laviolette</b> Chargé de mission et initiateur du RATAV</p> <p><b>Jean-François Chefneux</b> Échevin de la culture, du tourisme, de l'environnement et la participation citoyenne de la ville de Verviers</p> <p><b>Marie Stassen</b> Bourgmestre de la ville de Plombières</p> <p><b>Tanguy Wera</b> Echevin à la transition de la ville de Stoumont</p>	<p>« <i>Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie</i> » Fiches des projets sélectionnés, Région Wallonne 2020</p>	<p>RATaV</p> <p>Wallonie.be</p>

Concernant le terrain rennais, la collecte d'information par le biais d'entretiens faillit ne pas aboutir. Au vu des semaines passantes, il fut préférable de combiner l'entretien 'découverte' en le résumant à quatre questions – le PAT de Rennes étant bien documenté sur le site internet dédié – et l'entretien 'la place de l'agroécologie'. Ce questionnaire combiné fut le support de l'unique entretien réalisé avec Ludovic Brossard, élu à la Ville de Rennes, spécialiste de ces questions d'alimentation durable en zone urbaine, mais dans une moindre mesure sur le PAT en construction de la métropole.

Tableau 3 Synthèse des sources utilisées pour l'étude du PGAT de Rennes Métropole

<b>Entretiens</b>	<b>Rapports</b>	<b>Sites web</b>
<p><b>Ludovic Brossard</b> Elu sur la délégation alimentation durable et l'agriculture urbaine Elu de quartier (Bellangerais et Saint-Martin)</p>	<p>« <i>Fiche synthétique des résultats finaux</i> » FRUGAL, 2020</p> <p>« <i>Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines</i> » FRUGAL, 2020</p> <p>« <i>Lancement de la consultation autour de l'agriculture et de l'alimentation durables</i> » Communiqué de presse, Rennes Métropole, 2021</p>	<p>Rennes Métropole</p> <p>Terre en ville</p>

Du côté de Rennes Métropole, comme précisé en amont nous n'avons réalisé qu'un seul entretien et réceptionné qu'un questionnaire avec réponses écrites. Dans ce cadre, la majorité des données recueillies sont issues d'une large recherche bibliographique (article de journaux avec interview, rapports officiels, pages internet des porteurs de projets) fut nécessaire pour agrémenter les données de précision sur le PGAT, apportant plus de relief aux actions mises en œuvre (temporalité et acteurs institutionnels différents) (cf. *Tableau 3*) .

S'être rapproché uniquement d'acteurs de la fonction publique pour la partie « place de l'agroécologie » est un choix assumé mais discutable. L'idée était de découvrir quelle vision ces élus, au cœur des constructions politiques territoriales, avait de l'agroécologie mais également s'ils appréhendaient cette notion comme potentiellement mobilisatrice. Les instances politiques se réapproprient – à différentes vitesses – la question de l'alimentation territorialisée et nous apparaissent comme une première approche intéressante. Elles semblaient plutôt à même de présenter de les ambitions et énergies de leur territoire, pas seulement politiques mais celles portées par les citoyens de leurs communes.

#### a. Construction des guides d'entretiens

##### La boussole stratégique

Le premier questionnaire 'découverte' établi (voir Annexe I) avait la vocation de recueillir les informations globales du projet, et s'inspira de la boussole stratégique<sup>38</sup>. En s'intéressant d'abord au projet dans sa globalité, cette première étape nous a permis d'appréhender le 'focus' sur l'agroécologie dans un second temps plus sereinement, en bonne connaissance du projet. Le guide d'entretien s'est donc construit suivant les quatre « points cardinaux de la boussole » (cf. *Figure 4*) :

---

<sup>38</sup> « Conçu comme une boussole [c'est un guide à destination des porteurs de projets - fondation, association, chargé de mission - d'initiatives sociales et] a pour objet d'aider concrètement tous les dirigeants dans leur questionnement stratégique. » Disponible sur <https://adasi.org/guide-pratique-la-boussole-strategique-dun-projet-dinteret-general/>

- L'essence : Nous nous sommes intéressés ici aux fondements du projet, son historique et la vision portée par les acteurs initiaux qui englobent « la vocation, les valeurs, les missions et l'utilité sociale »

- L'avenir : Nous avons questionné le cap qui se dessine ou qui s'est dessiné dans le projet ainsi que les ambitions, tout en soulignant les besoins et orientations à prendre en compte.

- Le modèle socio-économique : Nous avons repris les questions suivantes : De quels moyens dispose le projet pour se réaliser ? Quels sont les richesses humaines, les leviers économiques et les alliances qui permettent au projet associatif d'avoir les moyens de se concrétiser aujourd'hui et dans 3-5 ans ?

- Le pilotage : Dans ce quatrième axe, nous avons questionné principalement les méthodes de gouvernance et de collaboration mises en place ou bien en projet.

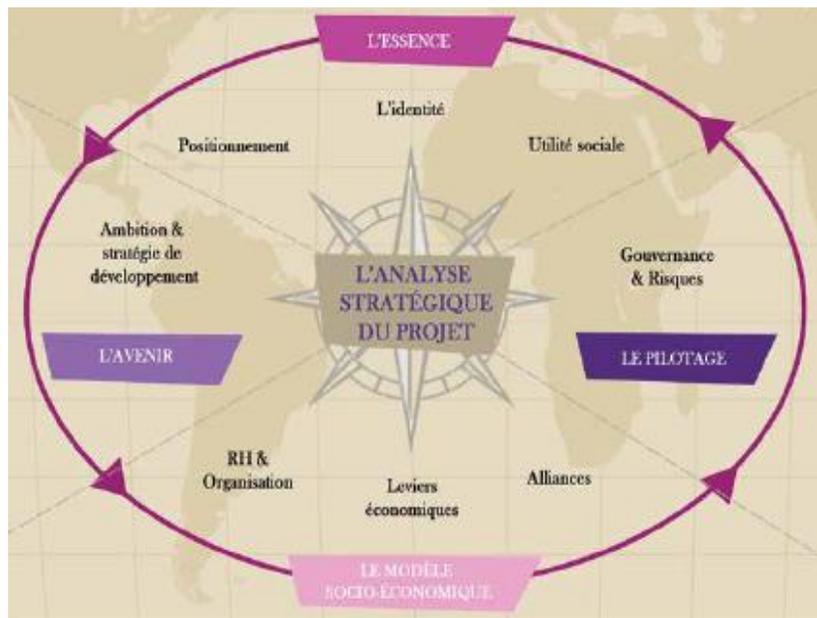


Figure 4 Les 4 points de repère de la boussole stratégique du dirigeant (Issue du Guide pratique <sup>38</sup>)

#### L'Agroecology Criteria Tool

Le deuxième questionnaire destiné aux acteurs institutionnels des territoires fut construit pour analyser 'la place de l'agroécologie' dans les PGAT, tout en s'intéressant aux freins et aux forces de chaque territoire concernant chaque principe agroécologique (voir Annexe II). Au vu de l'échelle territoriale dans laquelle la présente étude s'inscrit, nous avons décidé de nous concentrer

uniquement sur les niveaux 4 et 5 de transitions de *l'Agroecology Criteria Tool*<sup>39</sup> : ces deux niveaux approchent l'agroécologie selon des principes<sup>40</sup> à appliquer à l'échelle du système alimentaire et plus globalement les sociétés dans lesquelles ce système alimentaire s'inscrit.

En effet, le **niveau 4** de transition du système alimentaire de Gliemann (2016) appliqué dans *l'Agroecology Criteria Tool* permet d'analyser si le projet tente de « Rétablir les liens entre les producteurs et les consommateurs, développer des réseaux alimentaires alternatifs ». Il se décompose selon les trois principes « Economie circulaire et solidaire », « Culture et tradition alimentaire » et « Co-création et partage des connaissances ».

Le **niveau 5** permet d'analyser si le projet est dans une tendance de « Reconstruire le système alimentaire mondial afin qu'il soit durable et équitable pour tous » : il se décompose en deux principes qui sont la « Valeur humaine et sociale » et « Gouvernance responsable ».

Chaque principe agroécologique se décline en 'critère de transition' illustré par des 'Exemples de pratiques/système/sujet'. Au cours de cette étude, nous avons repris les 'critères de transition' pour construire nos questionnaires. Il s'agissait en effet d'abord de savoir si ce critère est en place dans leur territoire. Si tel est le cas, nous avons questionné le « comment ? » ; et en l'absence ou difficultés de mise en action, nous avons questionné le « pourquoi ? ». De cette manière nous pouvons compiler les freins et/ou les forces du territoire face aux différents critères, eux-mêmes associés aux principes agroécologiques de la FAO (2018). La figure 7 ci-dessous offre un aperçu d'une ligne du tableau de *l'Agroecology Criteria Tool* (ACT)<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Outils sous forme de tableaux dynamiques téléchargeables sur le site <https://www.agroecology-pool.org/methodology/>

<sup>40</sup> Pour rappel, ce que nous nommons 'principes' correspondent aux 'éléments' de l'agroécologie de la FAO (2018).

OUTIL "CRITÈRES D'ÉVALUATION AGROÉCOLOGIQUE"				
Élément de transition	ID du critère	Critère de transition	Exemples de pratiques/ systèmes/sujets	Indicateur présent (0/1)
Niveau 4 : Rétablir les liens entre les producteurs et les consommateurs, développer des réseaux alimentaires alternatifs				
4.1. Économie circulaire et solidaire	4.1.1.	Soutien aux entreprises pour rétablir le lien entre producteurs et consommateurs : aide au développement de systèmes alimentaires locaux, de chaînes de valeur et de réseaux courts, développement de relations commerciales avec les producteurs locaux	Agriculture soutenue par la communauté (ASC), relocalisation des systèmes et des marchés alimentaires sur les mêmes territoires, engagement des communautés et des entreprises dans des opérations durables, nouveaux marchés innovants, systèmes de garantie participatifs (SGP), marchés de producteurs locaux/marchés territoriaux plus traditionnels, étiquetage et certification de la dénomination d'origine, systèmes de commerce électronique	

Figure 5 Exemple de ligne du tableur de l'ACT

b. Réalisation des entretiens semi-directifs

Les guides d'entretien adaptés de la boussole stratégique et de l'ACT ont permis d'appréhender l'échange avec l'acteur interrogé comme un entretien semi-directif. Ces entretiens semi-directifs sont apparus comme des discussions orientées par les questionnaires ce qui permit une certaine flexibilité dans leur déroulement. Ce type d'enquête par entretien semi-directif semblait le mieux adapté car, selon Imbert (2010) « il s'agit d'un moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage, de reconnaissance de l'expertise du profane et du chercheur. Ce dernier ayant établi une relation de confiance avec son informateur va recueillir un récit en s'appuyant sur un guide préalablement testé et construit à l'issue de travaux de recherche exploratoire ».

Tous les entretiens réalisés se déroulèrent par visioconférence, à distance, au vu les recommandations sanitaires de ce début d'année 2021. Ils furent appréhendés de manière la plus spontanée possible, afin de créer un climat 'virtuel' propice au partage des réalités de terrain, tout tentant de s'émanciper de nos a priori.

### c. Analyse des réponses

#### Analyse des principes

Par la suite, les entretiens réalisés furent retranscrits et travaillés sur le tableur initial de *l'Agroecology Criteria Tool*.

Les données issues des entretiens avec les acteurs et des sources officielles (voir *Tableau 2*) furent compilées pour chaque projet et classifiées en trois catégories :

- **Principe en réflexion**, correspondant aux affirmations présentées comme des objectifs à atteindre dans le PGAT ;
- **Principe promu par une ou des initiative(s) de collectivité(s)**, défendu via des actions mises en place localement dans les communes intégrées au PGAT étudié ;
- **Principe promu par une ou des initiative(s) citoyenne(s)**, défendu via des actions mises en place localement par des associations, des coopératives, des entreprises intégrées au territoire d'émergence du PGAT ;

Les deux PGAT étudiés n'étant pas opérationnels - on parle de PGAT en construction à Rennes Métropole et de PGAT en réflexion à Verviers -, la catégorisation ci-dessus nous permet d'appréhender globalement les principes agroécologiques défendus par les porteurs de projets -qui tendent à s'opérationnaliser- mais également, ceux déjà traduits via des initiatives locales. Cette approche tente de souligner **l'agroécologisation** du projet en construction ou en réflexion, tout en dressant un aperçu du 'degré d'agroécologisation' du territoire.

Nous discuterons chaque critère sera pondéré de la manière suivante :

Critère	Pondération appliquée *
<b>Principe en réflexion</b>	Présence/Absence des critères Traduction sous forme de pourcentage
<b>Principe promu par une ou des initiative(s) de collectivité(s)</b> <b>Principe promu par une ou des initiative(s) citoyenne(s)</b>	Nombre de fois que le critère fut cité par les acteurs interrogés et/ou dans les documents et site internet officiels Traduction via une notation

\* la présente pondération n'engage que l'auteur, sur base de données qualitatives, qui souhaite offrir la meilleure lisibilité possible pour le lecteur.

### Analyse SWOT

Enfin, les deux projets se verront analysés par une matrice SWOT (pour *Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats*, en français Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces, (cf. Figure 6) permettant de synthétiser de façon claire les éléments pouvant influencer positivement ou négativement le développement des deux PGAT. Les forces et les faiblesses sont attribuées aux éléments internes au territoire géographique, alors que les opportunités et menaces soulèvent les éléments externes au territoire.

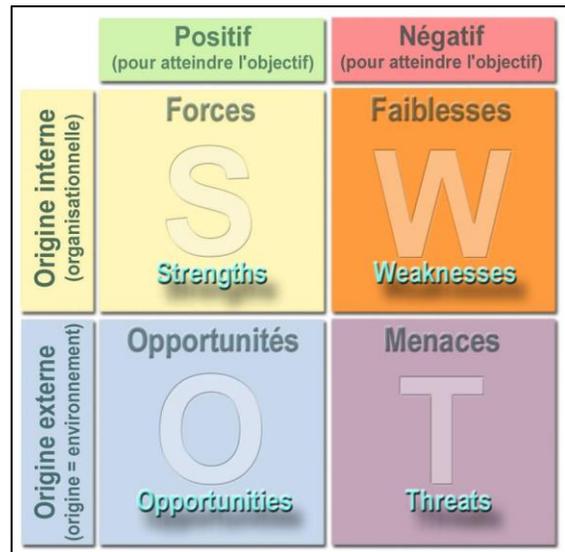


Figure 6 Base de la matrice SWOT. (Issu de la page Wikipédia homonyme)

La compilation des éléments abordés par les sources et/ou les acteurs interrogés illustreront la présence de facteurs influençant le PGAT et seront également analysés et discutés via leur degré de récurrence. Cette analyse SWOT a l'ambition de permettre aux acteurs interrogés d'appréhender plus clairement les facteurs de réussite ou non de leur projet de territoire mais également ceux d'un autre territoire partageant certaines similitudes.

## CHAPITRE 4 : Résultats, discussion et mise en perspective

- 1) **Quelle agroécologie est promue dans ces deux projets de gouvernance alimentaire territorialisés ?**
- 2) **Qu'est ce qui favorise ou au contraire freine la traduction de certains principes agroécologiques ?**
- 3) **Les modalités de développement jouent-elles sur la traduction de certains principes ?**
- 4) **Comment le territoire façonne-t-il le développement des projets de gouvernance alimentaire territorialisés ? Si des freins sont évoqués, sont-ils spécifiques au territoire ?**

### 1. L'agroécologie promue et défendue

#### a. Le PGAT de Rennes Métropole

Le tableau 3 ci-dessous offre un premier aperçu des principes agroécologiques les plus cités -dans les ambitions- et mis en œuvre sur Rennes Métropole par le biais d'initiatives localisées.

Les principes seront détaillés et illustrés par des exemples issus de notre entretien et des sources compilées.

**Tableau 4 Aperçu de la traduction des principes agroécologiques à Rennes Metropole et dans les réflexions de son PGAT**

<b>Principe</b>	<b>Traduction</b>	<b>Réflexion</b>	<b>Communes</b>	<b>Citoyens</b>
Culture et traditions alimentaires <i>Sur base de 2 critères</i>		<b>50%</b>	+	+
Economie circulaire et solidaire <i>Sur base de 3 critères</i>		<b>67%</b>	+++	+++
Gouvernance responsable <i>Sur base de 5 critères</i>		<b>80%</b>	+	+++
Valeurs humaines et sociale <i>Sur base de 6 critères</i>		<b>83%</b>	+	+++
Cocréation et partage de connaissance <i>Sur base de 3 critères</i>		<b>100%</b>	+++	++

Légende	
<b>Défendu par :</b> + : 1 commune ++ : 2 communes +++ : 3 communes et +	<b>Défendu par :</b> + : de 1 à 2 initiatives citoyenne ++ : de 2 à 6 initiatives +++ : 6 initiatives et +

Le principe de ‘**Culture et traditions alimentaires**’ (pondéré à 50%, cf. *Tableau 4* ) se traduit, dans le PGAT, par l’ambition de la métropole de développer une maison de la semence paysanne adaptées au territoire rennais afin de valoriser « le savoir-faire paysan » (Ludovic Brossart, 2021). Par la production et la conservation de semences adaptées à son terroir, Rennes Métropole souhaite développer « l’autonomie intellectuelle et décisionnelle » (*ibid.*) des agriculteurs présents et futurs et favoriser des installations durables sur ses terres agricoles. Ce projet a aussi l’ambition d’entretenir et partager l’histoire culturelle agricole de la région. La ville de Rennes a déjà apporté son soutien – via la mise à disposition de terres publiques – à l’installation d’une micro-ferme pensée selon les valeurs de la permaculture ; cette micro-ferme propose déjà des semences paysannes à la vente ainsi que des ateliers de formations sur les pratiques agricoles et alimentaires locales et durable.

Le principe de **'l'économie circulaire et solidaire'** (pondéré à 63%, cf. *Tableau 4* ) est également assez présent dans les discours sur le futur PGAT de la métropole. L'ambition de développer les circuits courts, en « accompagnant la création de magasins de producteurs et de marchés bio ou locaux » (Rennes Métropole, s. d.) revient fréquemment dans les annonces officielles. M Brossard nous précise également qu'entre acteurs politiques investis, ils sont « *partie prenante financièrement des outils de transfo qui peuvent apparaître sur la métropole* » (Ludovic Brossard, 2021). Il souligne que ces soutiens doivent être portés par la politique métropolitaine qui permettra de recréer un tissu d'entreprises agro-alimentaires solide, en développant des outils « *qui sont complémentaires d'outils existant* » (ibid.) sur la métropole. La défense des circuits courts alimentaires et de la vente directe est très ancrée dans la culture alimentaire de la métropole. On peut citer l'exemple du Marché des Lices, le plus ancien marché de France (et l'un des plus grand du pays) qui prend place au cœur de la ville de Rennes ou bien la création en 1986 de la première biocoop par des producteurs militants et consommateurs avertis mais encore la création de magasins de producteurs financés par les communes de la métropole en 1998. Toutes ces dynamiques ont débouché « sur la création de Manger Bio 35 en 2000, première plateforme française d'organisation de l'approvisionnement de la restauration collective à partir des produits bio du territoire (Darrot et al., 2020). L'approvisionnement de la restauration collective en produits sains et locaux est déjà défendu à la Ville de Rennes via son Plan Alimentaire Durable (PAD) depuis 2015, mais également dans d'autres communes de la métropole telles que Bruz, Betton ou encore Saint Gilles<sup>41</sup>. La métropole souhaite d'amplifier cette dynamique à l'ensemble du territoire métropolitain, mais aussi de développer le circuit de proximité pour ses épiceries, ses restaurants. C'est un vrai défi de logistique qui émerge dans les discussions : les élus réfléchissent ainsi à se rapprocher du marché d'intérêt régional<sup>42</sup> de la ville (Ludovic Brossard, 2021). Enfin il convient également de citer le « projet Terre de Sources porté par le syndicat des Eaux et Bassins Rennais en 2020 » (ibid.) soutenu par la métropole qui développe un label pour valoriser les exploitations

---

<sup>41</sup> Informations issues des sites internet des communes.

<sup>42</sup> Marché de gros qui réunit « en des mêmes lieux des vendeurs, qu'ils soient grossistes, producteurs ou importateurs de produits agricoles et alimentaires frais, et des acheteurs, qui sont des détaillants, des commerçants vendant sur les marchés, des restaurants [...], mais aussi des centrales d'achat de la grande distribution » Disponible sur <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/17757/document/SYN-MUL-Etude%20MIN%202012.pdf?version=5>

agricoles locales engagées dans des pratiques agricoles plus vertueuses, participant ainsi à la protection des ressources en eaux du bassin versant.

Le principe de ‘**Gouvernance responsable**’ (pondéré à 80%, cf. *Tableau 4*) est particulièrement défendu dans les ambitions du PGAT. M Brossard souligne une réelle ambition d’inclusion sur les questions alimentaires. Via l’exemple d’un projet de ferme urbaines en réponse à une appel à projet de la métropole – il affirme que « l’enjeu [...] c’est de s’appuyer aussi sur des associations environnementales, des chercheurs, des citoyens à travers les conseils de quartier et les mobiliser sur des cahiers des charges » (Ludovic Brossard, 2021). Avec l’exemple de son PAD, la ville de Rennes à une nouvelle politique de promotion des marchés locaux, en collaboration avec des collectifs d’agriculteurs locaux, des entreprises agroalimentaires bretonnes (*ibid.*). L’ambition d’une réelle gouvernance responsable sur le territoire passe également par la volonté d’agir sur la conservation des ressources naturelles de la métropole, via l’idée de structuration « d’une filière bois locale afin de pouvoir valoriser la ressource en bois que sont les haies bocagères ». Une collaboration passée en 2008 entre la SAFER, le département d’Ille et Vilaine et la métropole permet également d’agir sur la ressource foncière, ils ont proposé de « *mettre à disposition des terres pour l’installation de projets innovants, en lien avec le territoire et commercialisant le plus souvent en circuit court* » (Darrot et al., 2020) : en 2008, ils avaient recensé 172ha de terres prêt à accueillir des projets agricoles, les protégeant ainsi de la pression foncière et immobilière du pôle urbain. La protection de la ressource en eaux du bassin versant local est elle aussi bien présente via le développement de ce label Terre de source présenté en amont. La métropole s’intéresse également aux enjeux du changement climatique : que ce soit sous l’aspect de la résilience alimentaire du territoire avec le projet de production et conservation de semences paysannes ; ou bien sur les enjeux des émissions carbone en souhaitant « *accompagner les projets agricoles qui réduisent la consommation d’énergie fossile ou qui utilisent des énergies renouvelables* » (*ibid.*). Enfin, en 2021 Rennes Métropole a lancé une enquête publique avec opportunité de débattre en ligne sur la thématique ‘Agriculture et alimentation durable’. Cette démarche a permis d’enrichir collectivement les premières réflexions entamées sur le PGAT.

Le principe ‘**Valeurs humaines et sociales**’ (pondéré à 83%, cf. *Tableau 4*) est lui aussi particulièrement traduit dans les ambitions et les actions de la métropole. Avec tout d’abord le projet développer une ‘carte alimentation durable’ pour « *favoriser l’accès pour les personnes notamment les plus vulnérables à des produits bio et labellisés Terre de Source* » (Ludovic Brossard, 2021). La métropole affiche aussi la volonté « avec la Chambre d’agriculture [d’accompagner] le développement des exploitations, ainsi que celui de leurs filières dans le secteur de l’agroalimentaire, à travers des actions en matière de formation, d’emplois, de soutien à l’innovation et à la diversification agricole » (Rennes Métropole, s. d.). Le potentiel en termes de foncier sur la métropole crée l’ambition « d’installer des fermes ou alors laisser des espaces agricoles à disposition pour des éleveurs laitiers qui sont des alentours » (Ludovic Brossard, 2021) avec cette volonté de « co-construire c’est cahier des charges avec les habitants » (*ibid.*). La ville souhaite profiter de ces terres pour développer des espaces-test agricole, en coopération avec Terre de Liens<sup>43</sup> et le département dans le cadre du réseau national RENETA<sup>44</sup>. Destiné aux personnes souhaitant s’installer dans des projets agricoles ‘alternatifs’, la ville souhaiterait aussi « *offrir les conditions juridiques, financières, techniques pour que les personnes ne prennent pas de risque sur leur installation* » (*ibid.*). La métropole propose également de nombreux jardins familiaux et héberge une maison de la consommation et de l’environnement qui favorise les actions communes de 29 associations<sup>45</sup>.

Enfin, le principe agroécologique le plus défendu est celui de la ‘**Co-crédation et partage des connaissances**’ qui fut en parti illustré par des volontés précédemment citées, telles que la Fabrique citoyenne et la consultation publique sur l’alimentation et l’agriculture durable. Que ce soit à Rennes ou dans les communes alentours (Cesson Sevigné, Chantepie, Le Rheu ou encore Saint-Gilles) les élus organisent de nombreux évènements de sensibilisation à l’alimentation et à l’agriculture au sein de leurs communes. Les écoles apparaissent également comme des portes d’entrée à l’éducation sur l’alimentation durable, que ce soit via des activités extra-scolaires ou par

---

<sup>43</sup> Fondation qui milite pour la « préservation des terres agricoles, faciliter l’accès des paysans à la terre et développer l’agriculture biologique et paysanne » Disponible sur <https://terredeliens.org/>

<sup>44</sup> Le réseau national des espaces-test agricoles <https://reneta.fr/>

<sup>45</sup> Disponible sur <https://www.mce-info.org/associations-consommateurs-environnement-de-la-mce/associations-maison-consommation-environnement/>

la mise en place de potagers scolaires<sup>46</sup>. La ville de Rennes se lance également dans le défi ‘foyer alimentation positive’ que la collectivité finance, qui consiste à accompagner une famille sur plusieurs mois sur sa consommation d’aliment issus de l’agriculture biologique. Les familles sont aussi invitées à visiter des fermes, ont accès à des cours de cuisine, dans le but de d’analyser l’évolution de leur consommation. Rennes Métropole appuie aussi le développement de son PGAT par l’inclusion des acteurs du monde agricole (Chambre d’agriculture, CIVAM<sup>47</sup>, coopératives d’agriculteurs etc.)

b. La place de l’agroécologie dans le PGAT de l’arrondissement de Verviers

Le tableau 4 ci-dessous offre un premier aperçu des principes agroécologiques les plus cités -dans les ambitions- et mis en œuvre sur l’arrondissement de Verviers par le biais d’initiatives localisées.

Les principes seront détaillés et illustrés par des exemples issus des entretiens et des recherches sur le terrain verviétois.

**Tableau 5 : Aperçu de la traduction des principes agroécologiques sur l'arrondissement de Verviers et dans les réflexions de son PGAT**

<b>Principe</b>	<b>Traduction</b>	<b>Réflexion</b>	<b>Communes</b>	<b>Citoyens</b>
Cocréation et partage de connaissance <i>Sur base de 3 critères</i>		<b>0%</b>	++	+++
Culture et traditions alimentaires <i>Sur base de 2 critères</i>		<b>50%</b>	++	+
Valeurs humaines et sociale <i>Sur base de 6 critères</i>		<b>67%</b>	+	+++
Economie circulaire et solidaire <i>Sur base de 3 critères</i>		<b>67%</b>	++	+++
Gouvernance responsable <i>Sur base de 5 critères</i>		<b>100%</b>	+	++

<sup>46</sup> En 2018, 21 écoles de la Ville de Rennes présentait des potagers scolaires (donnée issue d’un précédent mémoire universitaire de l’auteure)

<sup>47</sup> Centre d’initiative pour valoriser l’agriculture et le milieu agricole, qui travaille à la transition agro-écologique.

Légende	
<b>Défendu par :</b> + : 1 commune ++ : 2 communes	<b>Défendu par :</b> + : de 1 à 2 initiatives ++ : de 2 à 6 initiatives +++ : 6 et +

Le principe de **‘Co-création et partage des connaissances’** n’a pas été explicitement évoqué au sujet du PGAT en réflexion (pondération de 0%, cf. *Tableau 5*). Cependant, il est particulièrement défendu sur l’arrondissement au travers de cinq coopératives soutenues et liées au RATAV : Unis Verts Paysans , Invent’terre, Histoire d’un grain, Vervicoop et Terre d’Herbage. En intégrant les agriculteurs de l’arrondissement mais aussi, en recevant le soutien des citoyens, ces coopératives essaient les savoirs et connaissances, interprofessionnels, tout en sensibilisant les particuliers via différents supports : lors de rencontres dans les lieux de ventes, sur leur site internet en proposant des fiches pédagogiques (comme c’est le cas à Vervicoop), ou encore lors de réunions entre producteurs. Nous avons également recensé sur l’arrondissement la ferme-école de Bierleux-Haut qui dispense « *chaque année des stages d’apprentissages de longue durée en agriculture paysanne* » sur une ferme en maraichage. (Terre en Vue, ??). Deux ASBL -Chez Monique et De Bouche à Oreille- et sept centres culturels furent également citées pour leurs actions de sensibilisation sur l’alimentation durable et sur le métier d’agriculteur. Sur les trois communes interrogées, les communes de Plombières et de Stoumont engagent aussi des actions d’éducation à la consommation durable, lors d’événements publics (exemple de la Fête de la Pomme à Stoumont). A Plombière, il se développe déjà au sein de la collectivité une dynamique de développement par recherche participative, qui ne concerne pas uniquement l’axe de l’alimentation.

Le principe de **‘Culture et traditions alimentaires’** (pondéré à 50%, cf. *Tableau 5*) se traduit dans le PGAT par cette ambition de « développer une culture du circuit court » sur l’arrondissement (Déclaration AAP, RATAV). Initialement, la notion de circuit court dans les ambitions du RATAV – en 2016 - était associée au seul champ de « l’économie alimentaire locale et régionale » (RATAV.be) ; c’était en quelque sorte de renouer avec une proximité économique entre producteur et consommateur. En encourageant désormais une ‘culture du circuit court’, la

proximité souhaitée n'est plus uniquement économique, elle est culturelle et sociale. L'enjeu et la volonté ici, sont de créer cette « *identité culturelle* » autour de l'alimentation (Vincent Laviolette, 2021) qui manque sur l'arrondissement de Verviers. A l'échelle communale, les villes de Plombières, Aubel et La Calamine s'organisent avec l'intercommunale INAGO pour fournir les repas de leurs maisons de repos, des centres publics d'action sociale, d'une crèche et de sept écoles avec des produits locaux : « en viande elle s'approvisionne principalement à Montzen dans une commune à 3-4km de chez eux chez Porc Amarelle [et] les pains dans les boulangeries locales » (Marie Stassen, 2021). On observe cette volonté de mettre en avant les produits locaux pour une alimentation culturellement appropriée. M Wera, échevin à la commune de Stoumont a également mentionné leur création d'un 'verger conservatoire' dans un village environnant, étant un village culturellement « *centré sur la pomme [...] avec des activités de pressage lors de fête de village* » (Tanguy Wera, 2021). Il existe des initiatives sur l'arrondissement, il abrite des diversités de coutumes et de tendances agricoles, une multitude de terroirs à valoriser mais tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que sans structure de gouvernance collaborative, ces potentialités resteront dans inexploitées.

Le principe de '**Valeur humaine et sociale**' est lui aussi particulièrement défendu (pondéré à 67%, cf. *Tableau 5*) dans les réflexions autour du PGAT de Verviers. Pour M Laviolette, le CPA doit être « *d'office être beaucoup plus représentatif [que ne l'est le RATaV] et avec des collègues qui seront organisés pour se concentrer sur les différentes grandes thématiques.* ». Il souligne que le CPA doit être un outil territorial avant tout inclusif, avec des « *acteurs de la formation, de l'insertion, [...] les acteurs culturels, parce qu'il est capital qu'il y ait dans le CPA des acteurs qui vont toucher du public marginalisé* » (Vincent Laviolette, 2021). Sur la thématique des produits en circuit court notamment, ce dernier insiste que leur accès soit « *facilité pour les [...] publics précarisés* ». L'ambition des 20 communes signataires de la Charte de Milan est aussi de soutenir l'agriculture familiale, rendre attractif le métier d'agriculteur (site internet du RATaV). Cette déclaration pose également la problématique de la transmission des fermes sur le territoire : créer un organe comme un CPA doit amener à « *penser quels types de fermes on veut sur notre territoire* » (Vincent Laviolette, 2021). Concernant les initiatives déjà en place, nous pouvons reprendre l'exemple du projet d'approvisionnement de la restauration collective INAGO à Plombières, qui soutient via leur action le droit des populations -enfants, personnes âgées, publics marginalisés – à se nourrir sainement. M Stassen ajoute également leur volonté de « *remettre les*

*personnes au travail* » par le biais de cette intercommunale qui est amenée à se développer. Les coopératives impliquées dans le RATaV défendent toutes, par essence, le commerce et l'emploi équitable.

Le principe '**Economie circulaire et solidaire**' fait également écho dans les ambitions du PGAT (pondéré à 67%, cf. *Tableau 5*). Le RATaV, initiateur du PGAT se questionne ainsi sur « *comment ramener les acteurs dominants du monde de la production alimentaire de notre région à se reconnecter aux besoins du territoire ?* » (Vincent Laviolette, 2021) et de comment lancer une réelle dynamique d'économie locale à l'échelle de l'arrondissement « *avec des gens qui dépendent exclusivement du marché extérieur ?* » (*ibid.*). En termes d'initiative communale, comme il le fut déjà mentionné au principe précédent, les communes de Plombières, La Calamine et Aubel, via leur intercommunale – dont elles détiennent des parts – n'ont pas besoin de passer par un marché public pour pouvoir s'approvisionner chez les producteurs environnants. Cette réussite est le fruit d'une volonté politique forte, lors de l'arrivée de la bourgmestre Mme Stassen en 2018, les communes ont « *tout de suite décidé de signer le fameux Green Deal en 2019* » (Marie Stassen, 2021) avec INAGO pour faire « *évoluer [leurs] pratiques* » (*ibid.*), et les trois communes sont prêtes « *à mettre l'argent si nécessaire* » (*ibid.*). C'est grâce à la présence d'une structure centrale en charge de la restauration collective que les changements ont pu opérer si rapidement. M Wera à Stoumont reconnaît que « *c'est peut-être plus facile de partir de l'existant plutôt que complètement nouveau* » (Tanguy Wera, 2021) et ajoute sur le potentiel PGAT que cette initiative à Plombières : « *ça m'amène effectivement à la conviction qu'il faut qu'on se mette ensemble et le CPA peut être un bon outil pour ça, pour avancer* ». Les coopératives déjà citées en amont participent elles aussi grandement à la traduction du principe 'd'économie circulaire et solidaire' sur l'arrondissement. Les initiatives de sensibilisation (ASBL, centres culturels, écoles) participent aussi à éduquer à la consommation de saisons, locale et durables. Symbole également de l'économie circulaire, il existe une monnaie locale sur l'arrondissement : le Val'Heureux. Cette monnaie a été déployée à l'échelle de la province de Liège dans le but de retenir « *et faire circuler la richesse créée dans la région* »<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> Issu du site internet <https://valheureux.be/>

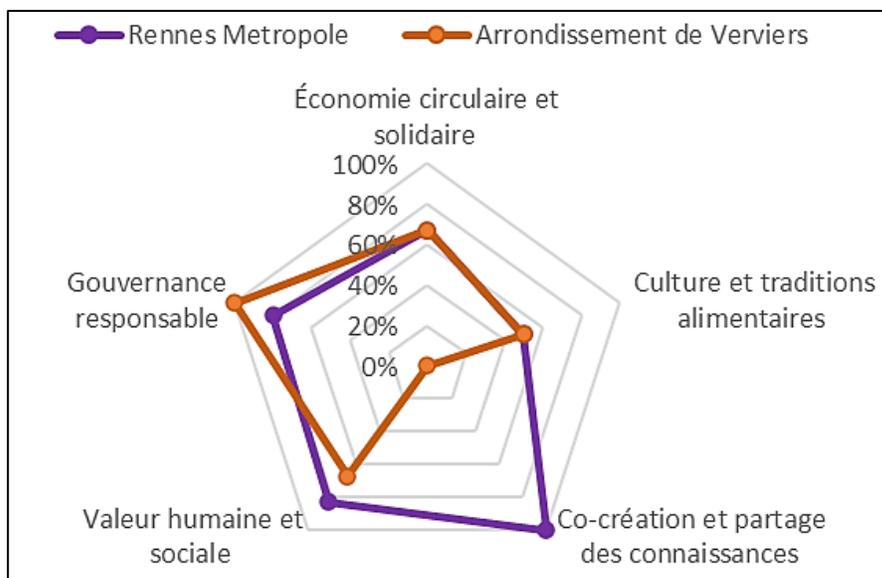
Au sein de l'arrondissement de Verviers, 28 structures du système alimentaire local l'utilisent – on entend les restaurants et traiteurs, les producteurs/agriculteurs et les épiceries<sup>41</sup>.

Enfin, parmi les principes les plus défendus dans les discours de réflexion sur le PGAT de l'arrondissement de Verviers, nous retrouvons sans grande surprise le principe de **'Gouvernance responsable'** (pondéré à 100%, cf. *Tableau 5*). Comme l'illustre M Lavolette, l'arrondissement de Verviers « *est un territoire sans projet [...], le CPA semble être un très bon moyen d'amener les gens à apprendre à travailler ensemble [...] et d'avoir envie de collaborer ensemble* » (Vincent Lavolette, 2021). Ce CPA est seulement au stade de réflexion entre le RATAV, ses partenaires et les communes. Le RATAV souligne également que ce nouveau « *dispositif de gouvernance [pourrait] ensuite être progressivement adapté aux autres thématiques du territoire* ». En portant « *l'ambition d'un territoire avec le moins d'externalité négatives possible* » (Entretien Lavolette, 2021), on observe ici l'alimentation comme une porte d'entrée à une cohésion territoriale qui touchera plusieurs domaines. Un domaine particulièrement cité est celui du foncier, les communes sont propriétaires de terrains, une idée du RATAV serait peut-être de proposer une régie communale afin de repenser l'affectation des terres de l'arrondissement, « *s'ils développent [collectivement] une vision commune et partagée sur cette ressource* » (Vincent Lavolette, 2021). D'après l'un de ses récent référencement, concernant uniquement des terres publiques, M Lavolette expose « *qu'on tourne peut-être autour de 500 ha de terres agricoles qui appartiennent aux communes qui pourraient être affectées à des projets un peu différents d'agroécologie* ». Mais la ressource foncière de l'arrondissement illustre bien le caractère hétérogène de ce dernier. Ne serait ce que sur les trois communes interrogées, les pressions internes ou externes au territoire administratif diffèrent. Au nord sur Plombières, Mme Stassen fait écho d'une pression modérée mais présente sur les terres agricoles, qui se font vite accaparer par des entrepreneurs dans l'optique d'agrandir des fermes existantes. Au centre de l'arrondissement sur la ville de Verviers, M Chefneux explique que la pression foncière est liée à l'urbanisation, en tant que noyau urbain, la tendance est à la densification. Au sud, Stoumont est au cœur du Parc Naturel des Sources, où là aussi la ressource foncière revêt un autre caractère. Il y a peu de pression foncière agricole, vu les caractéristiques géomorphologiques et climatique de cette région des Hautes Ardennes « *c'est rentré dans les mœurs qu'on n'est pas une terre de maraichage, les terres sont peu profondes, schisteuses, on peut*

*avoir des gelées plus tardives et donc je pense que c'est une explication de la non émergence de projets de maraichage* » (Tanguy Wera, 2021). Le peu de pression foncière concerne les constructions de gîtes ou de résidences secondaires au cœur de ce patrimoine naturel ; il y a en effet « *des règles d'urbanisme assez contraignantes, ça fait s'envoler les prix de la construction* » (*ibid.*). Ce Parc Naturel des Sources collabore avec les communes au sud de l'arrondissement et forme une micro-gouvernance sur les ressources naturelles. Il apparaît comme un acteur central de projet environnementaux, ils ont entre autres « *porté des projets de diversification, par exemple ils ont planté des vergers et des haies dans des prairies communales, ont fait des marres* » (Tanguy Wera, 2021)

Dans les deux cas, le principe qui diffère majoritairement entre les discours sur les deux PGAT est celui de 'Co-création et partage des connaissances' (cf. *Figure 7*). La temporalité distincte des deux projets peut en partie expliquer ce résultat. A Rennes, la ville porte déjà de nombreuses initiatives pour rétablir le lien entre producteurs et entre citoyens et producteurs. Dans le projet, la métropole souhaite étendre cette dynamique à l'ensemble du territoire métropolitain ; alors qu'à Verviers, les discussions n'étant qu'aux prémices à l'échelle de l'arrondissement, ce principe ne se retrouve qu'à l'échelle de la commune, il n'y a pas encore de plans d'actions clairs. Cependant, c'est une volonté souhaitée par de nombreux acteurs de territoire (communes et associations) qui devrait, à l'avenir, apparaître dans les ambitions de CPA.

Nous retrouvons dans les discours, la récurrence des quatre autres principes. Ceci illustre que l'alimentation est un objet intégrateur et apparaît comme le ciment entre plusieurs domaines de l'action publique (économie territoriale, aménagement durable, urbanisme, enjeu de santé et d'inclusion sociale etc.).



**Figure 7 : Résumé de la traduction des principes agroécologiques dans les réflexions des PGAT**

## 2. Comparaison des forces et des faiblesses des deux PGAT, illustrée par le concept de territoire

### a. Forces et faiblesses communes

Nous allons brièvement discuter des forces et des faiblesses communes à Rennes Métropole et l'arrondissement de Verviers en utilisant la notion de territoire développée en amont.

Un territoire géographique similaire : Tout d'abord, nos deux terrains offrent tous deux plus de 40% de leur surface à l'agriculture (voir *Synthèse des caractéristiques des deux PGAT*) avec un paysage agricole plutôt porté sur de l'élevage, avec des espaces entrecoupés de prairies et de grandes cultures. Les deux terrains sont également sillonnés de nombreux cours d'eau, de forêts et d'haies bocagères. Ces potentialités sont reconnues par les acteurs interrogés et se prêtent ainsi bien au développement de projets agricoles à tendance agroécologiques. Cette diversité de paysage participe ainsi à l'attractivité des deux régions.

Une territoire socio-culturel actif : De part leur caractère agricole, ces deux régions disposent de réseau professionnel d'expertise agricole à solliciter pour monter un projet de territoire. Nous avons dénombré beaucoup d'initiatives communales et citoyennes qui s'engagent dans les valeurs

promues par l'agroécologie, l'enjeu ici est d'arriver à articuler tous ces acteurs, d'initier cette gouvernance.

La seule faiblesse commune aux deux terrains est leur densité de population hétérogène, qui soulève des enjeux éthiques (inclusion, égalité, représentativité des acteurs...) et des enjeux techniques (logistique et stockage de denrées alimentaires).

#### b. Forces et faiblesses distinctes

L'une des forces le plus citées du terrain rennais est, à l'inverse du terrain verviétois, cette profonde identité culturelle – presque 'agroculturelle'. Elle témoigne ainsi d'une volonté politique rennaise à la fois plus âgée et plus forte dans ces projets de reterritorialisation du système alimentaire local. On retrouve également ce centre urbain qu'est la Ville de Rennes qui semble impulser toute la stratégie de territoire. Alors que sur l'arrondissement de Verviers, le centre urbain qu'est Verviers n'occupent pas cette place de leader de territoire. Si initiatives à tendance agroécologiques il y a, c'est l'échelle communal, sans grande retombée sur les communes voisines. Ce manque d'identité et de cohésion sur l'ensemble de l'arrondissement nous est apparu à la fois comme une faiblesse et comme une force. Il y a toute une cohésion territoriale à construire, ce processus demande de la patience, il faut créer une « confiance » sur le territoire. Mais c'est aussi une l'opportunité face à une 'page vierge' de développer un récit territorial durable et solide. Sur nos trois terrains étudiés de l'arrondissement de Verviers, deux initient déjà des projets inspirants, l'enjeu ici est de sortir de cette 'atomisation' d'initiative, et l'un des freins soulignés par M Chefneux, échevin à Verviers c'est ce manque de dialogue entre communes. Ces forces et faiblesses soulignent ainsi une sorte de temporalité dans la construction d'un territoire : pour avancer durablement, il semble avant tout disposer d'un territoire socio-culturel solide avec des ressources idéelles à créer ou valoriser (tradition, confiance, coutumes etc.) (Laganier et al. 2002 dans (Loudiyi & Houdart, 2019) qui formera dans un deuxième temps un territoire politique engagé et représentatif des enjeux de territoire, ici ce serait la création de ressources organisationnelles.

Un deuxième facteur qui diffère sur ces deux territoires est le rapport au foncier. Rennes Métropole dispose d'une grande réserve foncière déjà employée pour des projets agroécologiques à la fois productifs et éducatifs. L'ambition défendue est d'accentuer ces mises à disposition, et d'y

développer une pluralité de projet agricoles et alimentaire (espace-test, ateliers de transformation, maison de la semence paysanne etc.). A l'inverse, sur le terrain verviétois, selon les trois communes interrogées, leur pouvoir de gestion du foncier est très limité. Les transmissions de fermes n'ont pas le temps d'être connues des pouvoirs publics, une majorité des agriculteurs souhaitent s'agrandir, des investisseurs étrangers rachètent des terres pour exporter les denrées agricoles (Marie Stassen, 2021). Sur cette thématique, le territoire rennais dispose d'une opportunité essentielle comparé au terrain verviétois : il s'agit de la SAFER<sup>30</sup> qui régule le foncier en France et permet de se projeter concrètement sur des projets agro-alimentaires durables.

Les ressources matérielles qu'offrent nos deux terrains (paysage agricole, terres, espaces de distribution et de consommation etc.) traduisent un réel potentiel mais dans le cas du développement de PGAT, une bonne exploitation de ces ressources locales au niveau individuel ne suffit pas, il faut arriver à stimuler la création d'outils et dispositifs de gouvernance territoriales (Loudiyi & Houdart, 2019). Afin de stimuler cette nouvelle gouvernance à échelle extra-communales, les ressources idéelles doivent être mobilisées mais aussi développées : on observe à Rennes, qu'avant les réflexions sur le PGAT ces dernières étaient déjà nombreuses (actions de sensibilisation dans les écoles, culture paysanne et écologique etc.) et la ville a déjà développé des ressources organisationnelles, l'enjeu ici est d'étendre à l'échelle de la métropole. Du côté de Verviers, la dimension idéelle du territoire se crée depuis peu via des actions éparses et individuelles. L'exemple du RATaV à Verviers, qui prend en compétence et s'enrichit de partenaires locaux, illustre la création des premières ressources organisationnelles de l'arrondissement : il y a un renforcement des réseaux associatifs et des débuts de liens avec les 20 communes signataires du Pacte de Milan. Ceci inclut devoir repenser et réorganiser les acteurs et leurs pouvoirs : cette ressource organisationnelle centrale pour remplir les ambitions fixées (Lardon et al., 2008).. Les PAT ou CPA doivent ainsi construire -c'est sûrement le premier de leurs enjeux- et stimuler « des processus d'apprentissage et de construction de capacité d'action collective » (Loudiyi & Houdart, 2019). Ce processus et cette capacité d'action collective est nommé *empowerment* par les anglo-saxons (Bacqué & Biewener, 2013). Les PAT et les CPA sont des outils d'*empowerment* qui favorisent des transitions, via ce réel potentiel cohésif permettant

l'émancipation d'un groupe, d'une ville, d'une région des codes de développement (agro-alimentaires ou non) hérités du passé. Dans les processus de développement territorial, via cet « *empowerment* communautaire [il peut] s'affirmer de nouvelles solidarités locales, des formes actives d'identité qui donnent au peuple, organisé localement, un plus grand pouvoir de participation dans la prise de décisions » (Klein J.K.,2006 dans Loudiyi & Houdart, 2019)

La présente étude offre un aperçu global des ambitions des deux PGAT, de ses ressemblances et de ses distinctions. Cependant, les données utilisées restent fragiles et mouvantes par essence, car ce sont deux terrains à des stades de réflexion différents, suivant des trajectoires spatiales et temporelles différentes. De nombreux facteurs externes à la métropole et à l'arrondissement sont venus (et viendront) conditionner le développement de ces PGAT.

### 3. Opportunités et menaces sur ces deux PGAT : un œil sur leur trajectoire d'émergence

Cette dernière partie d'analyse s'inspire de la Multi-Level Perspective de Geels (2002) qui permet de décrire des transitions socio-techniques.

Sur le terrain rennais, la porte d'entrée de la réflexion sur la gouvernance alimentaire territoriale date de 1983, avec les premières actions sur « l'approvisionnement de la restauration sur l'agriculture et l'alimentation locale » (Darrot et al., 2020) et le choix urbanistique de faire cette 'ceinture-verte', une décision de la collectivité pour garder sa proximité avec les espaces naturels et agricoles. Ce choix à l'échelle de la collectivité (échelle qu'on nomme régime sociotechnique) a permis aux niches d'innovation autour de l'agriculture et l'alimentation (lutttes citoyennes pour maintenir le marché des Lices, création d'AMAP, de biocoop, de magasin de producteur etc.) de s'ancrer dans le territoire économique, politique mais aussi socio-culturel de Rennes Métropole (*ibid.*). Depuis les années 2000, plusieurs pressions et opportunités venues de l'état (lancements d'appels à projets, la loi EGALIM, le Grenelle de l'Environnement, le plan Barnier etc.) ont également permis de restructurer les ambitions et la trajectoire de développement de Rennes Métropole. Ces pressions appartiennent au paysage socio-technique et sont externes à la métropole. Bien que les innovations citoyennes aient façonnées l'identité du territoire, les réflexions sur le

PAT sont impulsées par l'Etat français, avec les opportunités citées. Ce type de trajectoire est de type *top-down*.

Alors que sur le terrain verviétois, la dynamique d'émergence des réflexions sur l'alimentation suit une autre trajectoire. À la suite de nos recherches, nous pouvons affirmer que l'intégration de la question alimentaire sur l'arrondissement est principalement dû au RATaV. Cette initiative citoyenne, de niche qui s'impose depuis 2017 sur le territoire, ambitionne de reconfigurer le régime verrouillé qu'est Verviers : verrouillé par l'absence de cohésion territoriale et culturelle. Le RATaV apparaît comme l'élément déclencheur de ce début de transition, peu à peu soutenu par d'autres niches locales (coopératives, associations...). Ce développement *bottom-up*, initié par le bas commence à s'implanter plus fermement dans le régime sous l'influence récente du paysage wallon, via son appel à projet 'relocalisation de l'alimentation' en 2020.

---

## CHAPITRE 5 : Conclusion

Les premières conclusions que nous pouvons tirer de cette étude, sont que malgré l'absence du terme 'agroécologie' dans les discours, les communiqués et les études de nos deux PGAT, les cinq principes agroécologiques étudiés trouvent une bonne traduction dans les territoires. On remarque avec nos tableaux 4 et 5, que le principe de 'Valeur humaine et sociale' est particulièrement défendu par des initiatives citoyennes. Alors que celui de 'd'Economie circulaire et solidaire' est plutôt défendu par les communes par le biais de circuits courts alimentaires dans la restauration collective.

A l'échelle française par exemple, les PAT ne sont jamais associés au concept d'agroécologie -mis à part dans la dénomination de la Politique Agroécologique et Alimentaire de la métropole montpellieraine.

Les deux PGAT que sont les PAT et les CPA ne sont pas non plus appréhendés de la même manière par les pouvoirs politiques. Les PAT peuvent être labellisés par l'Etat français et présentent des enjeux à trois dimensions : économiques, sociale et environnementale. A Verviers, M Lavolette mentionne que les CPA ne sont pas considérés comme des projets économiques par les

organismes chargés des financements des appels à projet, ainsi défendre leur caractère social et environnemental est encore un frein à leur mise en place.

Les forces soulevées à Rennes Métropole se retrouvent également dans d'autres stratégies de territorialisation de l'alimentation en France, notamment dans les 10 terrains analysés dans le projet FRUGAL (Darrot, 2020) : le rôle clés des initiatives citoyennes dans l'émergence des questions de transition du système alimentaire ; l'impact des lois nationales sur les ambitions des pouvoirs publics et ainsi l'attribution des enjeux soulevés par l'alimentation dans le dessin de leurs PAT. L'analyse montre cependant que l'alimentation et sa territorialisation sont récemment reconnus par les instances nationales ou régionale (moins de 5 ans à Rennes et moins de 2 ans à Verviers). La Ville de Rennes étant déjà très active, le passage à l'échelle métropolitaine risque de bousculer des précédents arrangements (notamment sur la question de l'approvisionnement de la restauration collective), ceci suppose une réelle renégociation des stratégies rennais de développement : l'acteur rennais interrogé souligne que l'enjeu est ainsi de construire une politique non urbano-centrée ou « renno-centrée » (Ludovic Brossard). Les ambitions défendues sur nos deux terrains souligne toute la complexité qu'implique le traitement de la question alimentaire, étant soulignant différents enjeux sectoriels, ça impliquera de reconfigurer l'espace et les instances de décisions (dans le cas de Verviers, ce sera de créer ces instances).

Cette analyse mériterait d'être reconduite sur un panel de terrain plus large, en interrogeant tous les acteurs du système alimentaire local afin de ressortir les envies, et priorités individuelles.

- AgriSud. (2020). *Agriculture et dynamiques de territoires : Le nouveau guide d'AgriSud*. Occitanie Coopération. <https://www.oc-cooperation.org/actualite/agriculture-et-dynamiques-de-territoires-le-nouveau-guide-dagrisud/>
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idees économiques et sociales*, N° 173(3), 25-32.
- Bérard, L., & Marchenay, P. (2004). *Les produits de terroir : Entre cultures et règlements*. CNRS Editions.
- Billion, C. (2017). La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France. *Géocarrefour*, 91(91/4), Article 91/4. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10288>
- Billion, C., Baritoux, V., Lardon, S., & Loudiyi, S. (2016). Les acteurs de la distribution : Quel rôle dans la gouvernance alimentaire territoriale ? In *Alimentation et proximités* (p. 343-363). Educagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0343>
- Bognon, S. (2014). *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités* [Phdthesis, Université Paris 1]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01175746>
- Bonomelli, V., & Eggen, M. (2017). *Les conseils de politique alimentaire : Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires?* [https://www.fian.be/IMG/pdf/conseils\\_politique\\_alimentaire\\_web.pdf](https://www.fian.be/IMG/pdf/conseils_politique_alimentaire_web.pdf)
- Brand, C. (2015). *Alimentation et métropolisation : Repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée* [Phdthesis, Université Grenoble Alpes]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01528620>
- Brand, C., & Bonnefoy, S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : Une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2, Article Volume 11 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11199>
- Brand, C., Bricas, N., Conaré, D., Daviron, B., Debru, J., Michel, L., & Soulard, C.-T. (2017). *Construire des politiques alimentaires urbaines*. éditions Quae. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-2618-4>
- Bricas, N., Lamine, C., & Casabianca, F. (2013). Agricultures et alimentations : Des relations à repenser ? *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 21(1), 66-70.
- Calame, M. (2016). *Comprendre l'agroécologie* (Charles Léopold Mayer). [http://docs.eclm.fr/pdf\\_livre/220ManuelAgroecologie.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_livre/220ManuelAgroecologie.pdf)
- CEMAS. (s.d). *Le pacte de Milan sur la politique alimentaire urbaine*. <https://cemas.global/fr/un-pacte-concu-par-les-villes-pour-les-villes-le-pacte-de-milan-sur-la-politique-alimentaire-urbaine/>
- Chia, E., Mathé, S., REY-VALETTE, H., Michel, L., Soulard, C.-T., Nougaredes, B., Jarrige, F., Clement, C., Barbe, E., Martinand, P., Maurel, P., & Guiheneuf, P. Y. (2010). Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Colloque AISRE - ASRDLF 2010. Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins*, 23 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00621169>
- Chiffolleau, Y., Akermann, G., & Baron, J. (2018). *Guide pratique : Devenir acteur de la gouvernance alimentaire sur son territoire* (p. 15). INRA Montpellier, UMR Innovation. <http://www.figeacteurs.fr/wp-content/uploads/2019/05/LIVRABLE-Gouvernance-INRA.pdf>
- CIRAD-SAR. (1996). *Systèmes alimentaires localisés* (p. 28). CIRAD. <https://agritrop.cirad.fr/575624/1/dk575624.pdf>
- Colonna, P., Fournier, S., & Touzard, J.-M. (2011). *Systèmes alimentaires* (Chapitre 4; duAllne - durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux, p. 60-85). Inra-Cirad. [https://www.researchgate.net/publication/273126954\\_Systemes\\_alimentaires](https://www.researchgate.net/publication/273126954_Systemes_alimentaires)

- Darrot, C., Pecqueur, B., Marie, M., Bodiguel, L., Saleilles, S., Buyck, J., Margetic, C., Delfosse, C., Hochedez, C., Guillemain, P., Baysse-Lainé, A., Noel, J., & Maréchal, G. (2020). *Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines* (p. 229 p.) [Report, UMR ESO, UMR PACTE, Terres en Villes]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02987347>
- Debailleul, G., & Mundler, P. (2018). Terres agricoles : Entre propriétés privées et enjeux communs. Une réflexion sur les logiques d'accaparement et de concentration des terres agricoles. In *L'éthique du Hamburger. Penser l'agriculture et l'alimentation au XXI<sup>e</sup> siècle* (p. 235-272). <https://doi.org/10.2307/j.ctv1g246q8.13>
- Di Méo, G. (1998). Le territoire. In *Hypergeo* (Nathan). <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article485>
- Dumont, A. M., Stassart, P., Vanloqueren, G., & Baret, P. (2015). *Définir les dimensions socio-économiques de l'agroécologie : Entre principes et pratiques. Le cas du principe d'accès et d'autonomie par rapport aux marchés*.
- FAO. (2018). *THE 10 ELEMENTS OF AGROECOLOGY GUIDING THE TRANSITION TO SUSTAINABLE FOOD AND AGRICULTURAL SYSTEMS*. <http://www.fao.org/3/i9037EN/i9037en.pdf>
- FAO. (2019). *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture 2019*. Wwww.Fao.Org. <http://www.fao.org/state-of-biodiversity-for-food-agriculture/en>
- FAO. (s.d). *Agriculture mondiale : Horizon 2015/2030*. <http://www.fao.org/3/y3557f/y3557f11.htm>
- Fischler, C. (1990). *L'omnivore* (Odile Jacob).
- Fouilleux, E. (2015). *Agriculture, alimentation et mondialisation*. Groupe ESA. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02909898>
- Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T. A., Creamer, N., Harwood, R., Salomonsson, L., Helenius, J., Rickerl, D., Salvador, R., Wiedenhoef, M., Simmons, S., Allen, P., Altieri, M., Flora, C., & Poincelot, R. (2003). Agroecology : The Ecology of Food Systems. *Journal of Sustainable Agriculture*, 22(3), 99-118.
- Geels, F. (2002). *Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes : A multi-level perspective and a case-study*. (N° 31; Research policy).
- GIEC. (2014). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse* (. . Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, p. 161). [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR\\_AR5\\_FINAL\\_full\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf)
- Gourlot, N., & Manolat, T. (2009). *Le(s) territoire(s) des habitants : Quels enjeux pour l'action? 10, 7*.
- Harper, A., Shattuck, A., Holt-Giménez, E., Alkon, A., & Lambrick, F. (2009). *Food Policy Councils : Lesson learned* (p. 66). Institute for Food and Development Policy. <https://foodfirst.org/wp-content/uploads/2014/01/DR21-Food-Policy-Councils-Lessons-Learned-.pdf>
- Hodgson, K. (2012). *Planning for Food Access and Community-Based Food Systems*. American Planning Association. <https://www.planning.org/publications/publicationdocument/9148238/>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : À la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, N° 102(3), 23-34.
- IRG. (2017). *Rapport sur les principaux enjeux de la gouvernance alimentaire territoriale* (p. 29) [Projet de recherche-action]. [https://issuu.com/iufn2019/docs/rapport\\_irg\\_gouv\\_alimentaire\\_final](https://issuu.com/iufn2019/docs/rapport_irg_gouv_alimentaire_final)
- Lardon, S., Tonneau, J.-P., Raymond, R., Chia, E., & Caron, P. (2008). Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture Analyse de trois situations en France et au Brésil. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 209, 17-36. <https://doi.org/10.4000/norois.2606>
- Le monde. (2016, février 15). Agriculteurs : Les raisons du malaise. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/15/agriculture-crisis-multiples-et-mutation-profonde\\_4865591\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/15/agriculture-crisis-multiples-et-mutation-profonde_4865591_3234.html)

- Le Roux, X., Barbault, R., Baudry, J., Burel, F., Doussan, I., Garnier, E., Herzog, F., Lavorel, S., Lifran, R., Roger-Estrade, J., Sarthou, J.-P., & Trommetter, M. (2008). *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies* (Expertises Collectives, p. 116 p.) [Other]. INRA. <https://doi.org/10.15454/chz5-0922>
- Lechevallier, E. (2020). *Agriculture urbaine et alimentation durable*. Sites & Cités remarquables de France. <http://quartiers-anciens-durables.fr/wp-content/uploads/2020/03/Rennes.pdf>
- Lefeuvre, J.-C. (1992). Biodiversité et territoires agricoles. *Économie rurale*, 208(L'agriculture et la gestion des ressources renouvelables), 79-84. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4458>
- Leménager, T., & Ehrenstein, V. (2016). Des principes agroécologiques à leur mise en pratique. *Revue Tiers Monde*, N° 226-227(3), 65-93.
- Les Greniers d'Abondance, par. (2020). *La gestion des semences et de la diversité cultivée*. Les Greniers d'Abondance. <https://resiliencealimentaire.org/la-gestion-des-semences-et-de-la-diversite-cultivee/>
- Liège Creative. (2021). *L'Arrondissement de Verviers et la Vallée de la Drôme : Une biovallée et un territoire vivant*. <https://www.liegecreative.be/evenements/larrondissement-de-verviers-et-la-vallee-de-la-drome-une-biovallee-et-un-territoire>
- Loudiyi, S., & Houdart, M. (2019). L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 367, 29-44. <https://doi.org/10.4000/economierurale.6463>
- Loudiyi, S., Margétic, C., & Dumat, C. (2021). Quelles transitions alimentaires dans les territoires ? *Géocarrefour*. <http://journals.openedition.org/geocarrefour/16163>
- Marty, P. (2013). *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012* [Phdthesis, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00999857>
- Mazoyer, M., & Roudart, L. (1997). *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine* (Seuil).
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018). *Programme National pour l'Alimentation : Présentation des projets lauréats 2014—2018* (p. 128).
- Nicolas, V., Rogan, E., & Rouillé d'Orfeuill, H. (2015). Systèmes alimentaires territorialisés en France. *Issuu*. [https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/resolis\\_journal\\_janvier\\_sat\\_interac](https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/resolis_journal_janvier_sat_interac)
- ONU Info. (2017). *Urbanisation : Pour l'ONU, la bataille du développement durable « sera gagnée ou perdue » dans les villes*. ONU Info. <https://news.un.org/fr/story/2017/09/363472-urbanisation-pour-lonu-la-bataille-du-developpement-durable-sera-gagnee-ou>
- Pesqueux, Y. (2009). *La notion de territoire*. <https://docplayer.fr/31805660-La-notion-de-territoire.html>
- Popkin, B. M. (1999). Urbanization, Lifestyle Changes and the Nutrition Transition. *World Development*, 27(11), 1905-1916. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(99\)00094-7](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(99)00094-7)
- Rastoin, J.-L. (2015). Systèmes alimentaires territorialisés en France. *Issuu*. [https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/resolis\\_journal\\_janvier\\_sat\\_interac](https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/resolis_journal_janvier_sat_interac)
- RATaV. (s.d). *Projet du RATaV*. Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers. <http://www.ratav.org/le-projet.html>
- Région Wallonne. (2018). *STRATÉGIE « MANGER DEMAIN », VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE EN WALLONIE* (p. 109). Région Wallonne. <https://www.mangerdemain.be/wp-content/uploads/2020/07/STRATEGIE-MANGER-DEMAIN.pdf>
- Région Wallonne. (2020). *Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie : Fiche d'identité des projets sélectionnés* (p. 60). Région Wallonne. [https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2021-02/2021.02.16%20Fiche%20d%27identit%C3%A9%20-%20AP%20%20Relocalisation%20de%20l'alimentation\\_com%20GL%20\\_SansSubventions.pdf](https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2021-02/2021.02.16%20Fiche%20d%27identit%C3%A9%20-%20AP%20%20Relocalisation%20de%20l'alimentation_com%20GL%20_SansSubventions.pdf)

- Région Wallonne. (2021). *Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie | Le développement durable en Wallonie*. <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation/appel-projets-relocalisation>
- Rennes Metropole. (s. d.). *L'agriculture*. Consulté 30 juin 2021, à l'adresse <https://metropole.rennes.fr/lagriculture>
- Rennes Metropole. (2019). *Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole : Projet d'Aménagement et de développement Durables*.
- Rennes Metropole. (2021). *Agriculture et alimentation durables : Donnez votre avis!* <https://metropole.rennes.fr/agriculture-et-alimentation-durables-donnez-votre-avis>
- Réseau Action Climat. (2015). *Le poids de notre alimentation en terme d'émissions de gaz à effet de serre : Une publication pour tout comprendre*. <https://reseauactionclimat.org/poids-alimentation-emissions-gaz-a-effet-de-serre/>
- Réussir. (2019). *Mal-être en agriculture | Les chiffres du suicide des agriculteurs difficiles à avaler*. Portail Réussir. <https://www.reussir.fr/les-chiffres-du-suicide-des-agriculteurs-difficiles-avaler>
- RnPAT, & Terres en Villes. (2020). *PATnorama n°1* (p. 24). <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2020/07/rnpat-patnoraman1voff.pdf>
- Service public de Wallonie. (2020). *Arrêté du Gouvernement wallon portant sur la nomination des membres du Collège wallon de l'alimentation durable* (p. 6). <https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2020-11/Composition%20CWAD-AGW.pdf>
- Van der Ploeg, J. D. (2014). *Les paysans du XXIe siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui* (Charles Léopold Mayer). [http://docs.eclm.fr/pdf\\_livre/369LesPaysansDuXXIeSiecle.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_livre/369LesPaysansDuXXIeSiecle.pdf)
- Wezel, A., & Soldat, V. (2009). A quantitative and qualitative historical analysis of the scientific discipline agroecology. *International Journal of Agricultural Sustainability*, 7, 3-18. <https://doi.org/10.3763/ijas.2009.0400>
- Wiskerke, H. (2009). *On Places Lost and Places Regained : Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development* (p. 369-387). *International Planning Studies*. [https://www.researchgate.net/publication/43609740\\_On\\_Places\\_Lost\\_and\\_Places\\_Regained\\_Reflections\\_on\\_the\\_Alternative\\_Food\\_Geography\\_and\\_Sustainable\\_Regional\\_Development](https://www.researchgate.net/publication/43609740_On_Places_Lost_and_Places_Regained_Reflections_on_the_Alternative_Food_Geography_and_Sustainable_Regional_Development)

## ANNEXE I : Questionnaire 1 inspiré de la boussole stratégique

### a) L'essence, l'ambition

Quelle est la définition du CPA pour l'acteur ?

Quel est l'origine du projet, d'où il vient, comment se passe la continuité entre le réseau initial (RATaV) et la création du CPA ?

Quel est le profil de la structure ?

Son histoire ? Ses faits marquants (chiffres clés, étape importante...) ?

Ses valeurs fondamentales ?

Quels sont les enjeux d'intérêt général auxquels le projet répond ?

Quels objectifs/finalités du projet de CPA ?

De quels constats émane-t-elle ? Ces constats sont-ils toujours d'actualité ?

La vocation actuelle de l'association est-elle toujours corrélée à la vision de départ ?

Quelle est l'ambition à 3 / 5 ans ?

Quels objectifs souhaite-t-on atteindre à 3/ 5 ans ?

Quels sont les indicateurs de réussite ou quels éléments permettront d'attester l'atteinte de ces objectifs ?

Quels sont les leviers d'actions pour mettre en oeuvre ces objectifs ?

Quel cadencement des actions dans les 3 / 5 ans qui viennent ?

Quelles sont les forces et faiblesses internes au projet pour réaliser l'ambition ?

Quelles sont les menaces et opportunités externes au projet qui impactent l'ambition ?

Quels acteurs initiaux ? Statuts des acteurs, situation (bénévole, salarié...)

Quelles sont les missions et activités de chacun ?

Les rôles de chacun sont-ils bien identifiés et acceptés ?

Quels sont les engagements nécessaires, aujourd'hui et demain ?

Quelles sont les compétences nécessaires, aujourd'hui et demain ?

### b) Les alliances

Un système de pilotage des activités a-t-il été mis en place ?

Est-il optimal ou à améliorer ?

Quels acteurs à impliquer en + et pourquoi ? comment les sélectionner ?

Qui sont les bénéficiaires ?

Avec quelles structures l'association entretient-elle déjà des liens ?

Autres associations, entreprises, pouvoirs publics, autres types d'acteurs ?

Comment les différents acteurs (s'ils sont déjà identifiés) sont-ils mis en lien ? Quels sont vos moyens d'interagir etc ?

Quelle gouvernance pour le CPA ?

Quelles instances ? Quelles articulations entre ces instances ? Quels rôles respectifs ?

Qui les compose ? Quelle est l'implication des parties prenantes ?

Quelle nature d'alliance est envisagée ?

### **c) L'organisation structurelle**

Quel est le modèle actuel d'organisation de la structure ?  
Quelles sont les articulations entre les différents pôles ?  
Ce mode de fonctionnement est-il optimal par rapport aux missions ?  
Ce modèle sera-t-il toujours adapté à l'ambition ?

### **d) Les financements**

Quel est le budget global du projet ?  
Est-il à l'équilibre, déficitaire ou excédentaire ?  
Quels sont les besoins globaux de financements au regard de l'ambition ?  
Quels sont les leviers de financements potentiellement mobilisables pour y répondre ? (cf. l'arbre des leviers)

### **Sur l'agroécologie :**

Quelle est la place de l'agroécologie dans le projet initial RATAV et dans le projet du CPA ?  
Quelle est votre vision / acceptation de l'agroécologie ?

## ANNEXE II : Questionnaire 2 inspiré de l'Agroecology Criteria Tool

### Est-ce en projet de...

Initie des engagements avec les entreprises pour des opérations + durables ?

Aide au dvlpt de système et marchés alimentaires locaux et durables ? Du circuit court ? En développant des relations commerciales avec les producteurs locaux ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

### Est-ce en projet de...

Développe des programmes de marchés publics ciblant la demande/offre régionale ?

Impulse et soutient financièrement des projets agricoles, de transformation/conditionnement du territoire ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

### Est-ce en projet de...

Ont lancé des programmes d'éducation et de sensibilisation à la consommation durable/saisonnaire/locale ? Dans les établissements scolaires ou autres établissements recevant du public de tous âges.

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

### Est-ce en projet de...

Promouvoir les races/varieties de l'arrondissement/province/région ? Pour quelles raisons ? (éthique, nutritionnelle, économiques pour la ville ou pour les agri)

Soutien l'alimentation et procédés de fabrication locaux ? On parle aussi de protection de l'identité culturelle.

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

### Est-ce en projet de...

S'intéresse à la capacité des personnes à prendre des décisions sur la qualité et le type de nourriture produit/consommé ? Est-ce que des programmes sont lancés pour permettre aux consommateurs de choisir son alimentation ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

### Est-ce en projet de...

Soutien les espaces de co-création entre agriculteurs et entre agri-chercheurs ? Où l'expérience et la connaissance des agri sont intégrés à la recherche

→ Met en place des programmes de recherche participatives ? Qui se traduit par de l'éducation formelle ou informelle entre agri, agri citoyens, enfants, chercheurs...? par exemple avec des outils TIC

(technologies de l'info et de la com.) entre agri ou pour agri et autres ? *(Transfert technologie ascendant (réseaux sociaux, bulletin, plaidoyer, émission radio, article journal...))*

Développement des ateliers ou des écoles de terrains ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Développe des actions/programmes touchant l'inclusion, la dignité, le bien-être social ? en ville ou dans les milieux ruraux ? actions ciblant l'inclusion des minorités (genre, d'ethnie, de milieux sociaux...) dans les thématiques alimentaires

Met en place des actions qui défendent le droit à l'alimentation en combattant les pb de malnutrition, de pauvreté ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Représentent ou promeuvent des actions en faveur des capacités organisationnelles des communautés d'agriculteurs et d'autres acteurs du système alimentaire ? Renforcement de l'autonomie (de décision), par des actions sur le droit du travail ? les droits sur le foncier ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Développe des politiques et programmes favorisant des systèmes de marchés inclusifs, le commerce équitable, l'emploi équitable/décent ? Pour les acteurs du systèmes alim. Et agriculteurs ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Développe des politiques garantissant le droit des personnes à se nourrir dans la dignité, ayant accès à une alimentation en suffisance qui répond aux besoins alimentaires de l'individu ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Développement de politiques/actions permettant aux producteurs de décider la manière dont il produise et souhaite commercialiser ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Incite à la création d'emploi ou promeut les emplois ruraux qui touche l'agriculture ? Rendre les zones rurales + attrayant et stimuler l'esprit d'entreprendre dans ce domaine ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Est-ce en projet de...**

Influe les politiques de marchés publics ? Pour les rendre + locaux ? ex restauration collective  
Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

Quel mode de gouvernance est à appréhender selon vous ? Gouvernance inclusive, horizontale ?  
Initiative du RATaV soutenu / lesélus, on est sur une gouvernance co-construite d'impulsion du « bas » non ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

**Il y a-t-il :**

Présence de politiques de protection du foncier ? des ressources en eau ? Avez-vous un lien avec Terre en vue ? Quelle pression actuelle sur le foncier de l'arrondissement ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?

Quels sont les ambitions des élus locaux face aux changements climatiques ? Etes vous nombreux à être avertis, impliqués ?

Quel lien entretenez vous avec les organismes de protection/suivi de la biodiversité ? Est-il question de soutien financier public aux agricultures respectueuses de l'environnement ? La notion de paiement de services écosystémiques vous est-elle familière ?

Quels sont les freins/menaces et les forces/opportunités présents sur le territoire face à ces thématiques ?